

**COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE
ENSEIGNEMENT GEOPOLITIQUE ET STRATEGIE**



**LE NOUVEL ESPACE
STRATEGIQUE
EUROMEDITERRANEEN**

**ETUDE DIRIGEE PAR MONSIEUR DAGUZAN
MENEES PAR LE GROUPE B4
5EME PROMOTION DU CID**

PLAN DE L'ETUDE

1. SYNTHESE GENERALE	page
2	
(CDT de COURCY)	
2. GEOPOLITIQUE ET GEOECONOMIE EUROMEDITERRANEENNES	page 5
(IPETA CARDAMONE)	
3. L'EAU EN MEDITERRANEE, SOURCE DE CRISES ET DE CONFLITS ?	page
15	
(COL FRINDO)	
4. CONFLITS ET PROLIFERATION	
(CF de CORIOLIS)	
20	
-quelles garanties de sécurité pour l'espace euroméditerranéen	page
(CES HAUTECLOQUE)	
24	
-la prolifération en Méditerranée	page
(LCL L'HOTE)	

ANNEXE A (IPETA CARDAMONE)

-la situation économique générale	page 28
29	
-la politique méditerranéenne de l'Union européenne	page

33 -économie de rente et crise structurelle **page**

ANNEXE B (LCL KURTZ)

37 L'économie dans le cadre du processus de paix moyen-oriental **page**

ANNEXE C (COL FRINDO)

L'eau en Méditerranée : problématique générale **page 43**

ANNEXE D (CEN DELETANG)

La question du Nil **page 46**

ANNEXE E (CDT ROLDAN)

L'eau au Proche-Orient **page 49**

LE NOUVEL ESPACE STRATEGIQUE EUROMEDITERRANEEN

SYNTHESE GENERALE

INTRODUCTION

Avant d'entreprendre une quelconque étude sur l'espace euroméditerranéen, il convient tout d'abord d'en donner une définition et d'en limiter le contour. Qu'est-ce que la Méditerranée? Où commence-t-elle? Où s'arrête-t-elle? Plusieurs approches s'offrent à nous.

La Méditerranée peut tout d'abord être circonscrite à une identité culturelle reposant sur l'usage partagé du pain, de la vigne et de l'olivier. Mais ce particularisme alimentaire semble bien trop limitatif pour être satisfaisant.

Elle peut aussi regrouper des pays ayant comme caractéristique commune de posséder des montagnes tombant dans la mer (excepté pour la Libye). Mais alors, elle exclurait des pays non directement limitrophes de la mer.

La définition qui semble donc la mieux convenir pour définir l'espace euroméditerranéen est l'ensemble des pays bordant peu ou prou la Méditerranée pour lesquels la mer représente un vecteur essentiel de circulation et de développement.

Quelle que soit l'approche utilisée pour définir les contours de la Méditerranée, nous pouvons caractériser cette mer par les facteurs suivants :

-étroitesse : quelques chiffres évocateurs (la Sicile est à 145 km de la cote africaine, le détroit de Gibraltar a 13 km de large, les détroits turcs en ont moins de 1,6)

-vulnérabilité : notamment les détroits et le canal de Suez.

-complémentarité: pour le meilleur (échange et coopération) et pour le pire (conflit).

1. DONNEES GEOGRAPHIQUES

Que regroupe exactement l'espace euroméditerranéen?

Au nord, il comprend : le Portugal, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays Balkaniques, la Grèce.

Au sud il y a le Maghreb sauf la Mauritanie (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye), l'Egypte, le Proche-Orient (Israël, Jordanie, Syrie, Liban) et la Turquie.

En terme de civilisation, nous pouvons distinguer deux grandes religions : la chrétienté et l'islam. Mis à part les pays du Proche-Orient où, pour des raisons historiques des minorités chrétiennes subsistent encore, il n'existe pas de véritable osmose entre ces deux religions. Le phénomène migratoire vers l'Europe a cependant eu pour conséquence d'implanter de fortes minorités musulmanes dans les pays européens.

Afin d'éviter tout amalgame, il convient de bien préciser quelques données d'ordre sémantique : le monde arabe regroupe les pays allant du Maroc aux frontières de la Turquie et de l'Iran. Par contre le monde musulman ne se limite pas au monde arabe (il y a 1 milliard de musulmans pour 200 millions d'arabes). L'islam

a entraîné l'arabisation par la langue du Coran de tous les pays musulmans sauf chez les Berbères et les Kabyles qui sont restés très attachés à leur culture.

Si la Libye fait partie de l'espace euroméditerranéen, les pays arabes n'en réclament pas moins son retour dans le contexte politico-économique par l'arrêt du blocus et le rétablissement de relations diplomatiques normales avec la communauté internationale.

2. PROBLEMES AUXQUELS EST CONFRONTEE L'UNION EUROPEENNE

L'EU est engagée dans un mouvement dans lequel le phénomène agrégatif se trouve dans sa phase cruciale. Elle doit assurer le contrôle de sa périphérie vis à vis de l'Europe Orientale comme de la Méditerranée. Ce contrôle se fait par une pression politique et économique.

Depuis 1989, beaucoup de choses ont changé, tant à l'est qu'au sud. Il est devenu nécessaire pour l'Europe d' " accrocher " ses flancs sud et est :

- A l'est : par intégration successive :Pologne, Tchéquie, Hongrie.

- Au sud : le plein est presque fait avec l'intégration de la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Il resterait Chypre, Malte et la Turquie. Mais ces pays se situent à la périphérie la plus conflictuelle de la région. C'est à la capacité de l'Europe à sécuriser cet espace qu'on verra ses aptitudes à assurer la stabilité de la région.

Car les causes d'instabilité sont nombreuses dans cette région du monde.

Tout d'abord, au sud, l'échec de toutes les stratégies d'ordre économique (libéralisme, socialisme arabe,...) a conduit les pays dans des situations politiques et sociales éminemment complexes et explosives. La dette cumulée, la croissance démographique, la baisse de la rente, les craintes de pénurie en eau conduisent la plupart de ces pays vers des impasses si l'Europe n'apporte pas son secours rapidement.

Ensuite le blocage récent de la question israélo-palestienne envenime la situation régionale et crée un fort sentiment anti-occidental. Les dangers de prolifération des armements existent et doivent être maîtrisés afin d'éviter toute extension du conflit.

La crise gréco-turque, enfin, ne doit pas faire oublier que même à l'intérieur d'une même alliance militaire, les conflits peuvent resurgir de façon violente. Le refus récent de l'Union Européenne d'ouvrir ses portes à la Turquie peut nous faire craindre le pire, à savoir que ce pays pourrait rechercher ailleurs des alliances qu'il ne peut obtenir, malgré des années d'attente, au sein de l'Europe.

3. LA CONFERENCE DE BARCELONE

Du 25 au 27 novembre 1995, les Européens et tous les pays de la Méditerranée se sont retrouvés à Barcelone afin de tracer officiellement la voie du partenariat euro-méditerranéen. Due à une initiative française dans le cadre de la diplomatie multilatérale, elle se proposait d'aborder tous les sujets exceptés ceux traités par d'autres instances, à savoir le conflit israélo-palestinien, la situation du Sahara occidental et le différend chypriote.

Car l'Europe a pris conscience, vers les années 92/93, qu'elle avait négligé son flanc sud d'une part après la guerre du Golfe et la réaction suscitée par ce conflit dans les populations du sud, d'autre part après l'effondrement de l'URSS et l'attrait pour les républiques de l'Europe orientale. Car cette nouvelle politique envers les PECO a beaucoup irrité les pays de la zone sud qui voyaient l'Europe se détourner de leurs problèmes au profit du nouvel " eldorado " est-européen.

Devant une menace de déstabilisation, l'Europe va donc accélérer sa coopération afin de pallier au mieux les risques suivants :

- problématique démographique : en 2020 les rives sud seront plus peuplées que les rives nord.
- problèmes d'environnement : eau, désertification, urbanisation, franges côtières surpeuplées.
- crise économique : dette considérable.

Il devient donc nécessaire de privilégier le développement économique de cette région afin de stabiliser la population in situ. La conférence de Barcelone a travaillé sur trois axes d'effort :

- une politique de sécurité qui devait déboucher vers un Pacte de stabilité.
- une politique économique et financière.
- une politique sociale, culturelle et humaine.

Ces trois " corbeilles " sont liées (exemple : flux migratoire et économie) mais cela ne va pas sans susciter des questions relatives au risque d'ingérence ou d'aide sans condition.

L'objectif à terme (2010) est de constituer une zone de libre-échange sur l'espace euro-méditerranéen. Il reste à savoir si l'objectif n'est pas trop ambitieux.

4. LA CONFERENCE DE MALTE

En avril 1997, les pays du sud ont obtenu que les trois volets de la conférence de Barcelone soient liés et que les efforts des Européens soient ainsi intégrés dans un vaste ensemble d'aides. Par contre, la notion de Pacte de stabilité a disparu au profit d'une Charte de stabilité moins liante. Cette conférence a été ressentie par tous comme un échec, notamment à cause du non-engagement des Européens dans le règlement de la crise israélo-palestinienne.

CONCLUSION

Comme nous le verrons plus loin, le développement de l'espace euroméditerranéen est une question de survie pour les deux rives de la Méditerranée. L'Europe y assure sa sécurité et peut y voir des débouchés possibles. Les pays du sud y voient une clé à leur essor et un moyen d'enrayer les crises économiques, démographiques et politiques que leur situation amplifie chaque jour.

Dans l'étude ci-après, nous aborderons successivement les problèmes liés à l'économie, le thème crucial de l'eau puis nous terminerons par l'évaluation des conflits et les risques de prolifération autour du bassin méditerranéen.

INTRODUCTION

La deuxième séance de l'étude dirigée consacrée au nouvel espace stratégique euroméditerranéen avait pour objet d'aborder la géopolitique et la géoéconomie euroméditerranéenne.

Les travaux de la séance se sont décomposés de la façon suivante :

- présentation générale par le chargé de cours ;
- présentation par les stagiaires des sous-thèmes suivants :
 - la situation économique générale ;
 - la politique méditerranéenne de l'Union Européenne ;
 - l'économie de rente et la crise structurelle ;
 - les échanges agro-alimentaires ;
 - l'économie dans le cadre du processus de paix Moyen-oriental.

Les recueils des présentations effectuées par les stagiaires (planches et fiches associées) figurent en annexe.

1. ELEMENTS GENERAUX

La Méditerranée est un espace fini bien que la définition de ses frontières fasse toujours couler beaucoup d'encre. En effet l'unité de la Méditerranée est bien réelle : une mer fermée ayant une approche alimentaire comparable, tout comme une structure géologique commune. Cependant la Méditerranée est un univers fragmenté essentiellement à cause de la multiplicité des ethnies.

Les relations coloniales ont donné lieu à des échanges structurés jusqu'en 1945. A partir des années 60 avec le traité de Rome et la décolonisation des pays de la zone, on a pu assister à une véritable dérive des continents sur le plan économique. En effet, l'intégration successive de différents pays en Europe va créer une auto-croissance économique de la dite Europe. Cette tendance va repousser les états non retenus à la périphérie. Ce phénomène de rejet de la zone Méditerranée mais aussi de celle des pays de l'Est pour cause de guerre froide va être complété par des rapprochements avec les pays de l'Asie et des Etats-Unis.

Si aujourd'hui la Méditerranée pose un problème politique à l'Europe, le problème des Européens réside surtout dans le fait qu'ils ne mesurent pas

concrètement ce qu'est finalement cet espace Méditerranéen et ce que l'on peut en faire.

2. LA SITUATION ECONOMIQUE GENERALE (CF ANNEXE A)

. Quelques ordres de grandeur

Les pays du Moyen-Orient et du Maghreb ont connu depuis 25 ans une croissance économique cumulée d'environ 180% qui malgré une croissance démographique relativement forte a permis un accroissement non négligeable des niveaux de vie (+55% en terme de PIB par habitant). Il faut cependant souligner que le rapport entre le PIB par habitant du pays le plus riche de l'Union Européenne (UE) et celui du plus pauvre de la zone Sud de la Méditerranée est de l'ordre de 3.

A signaler que la croissance de la région Méditerranée est passée à 0,5% par an contre 6,7% en moyenne entre 1965 et 1980 à cause d'une baisse des revenus pétroliers et de l'application de politiques économiques restrictives.

Sur le plan des échanges dans la zone euroméditerranéenne, la zone Sud de la Méditerranée vient en deuxième position pour les importations européennes et en troisième position pour les exportations. Ainsi, environ 80% du commerce extérieur maghrébins se fait avec l'UE et qu'à contrario le commerce interne à la zone reste très limité (environ 6%).

22. Pourquoi l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ne fonctionne-t-elle pas ?

Alors pourquoi les pays de l'UMA n'échangent-ils pas entre eux? . En fait, ils n'ont rien à échanger contrairement aux Européens. Ils sont souvent concurrents et de plus les conditions douanières sont dissuasives. Alors ils se retournent vers l'Europe en se mettant en situation de dépendance étroite (70%). Seule l'Egypte échappe un peu à ce mode de fonctionnement grâce à sa production cotonnière.

Il faut créer un cercle vertueux du développement en mettant en place des incubateurs technologiques pour créer des lieux de stabilisation (recherche, production, services,..). Une telle méthode nécessitera sans doute pour les pays de l'UE de ne plus délocaliser certaines productions et surtout certains métiers de service vers l'Asie mais de préférence vers la zone Méditerranée.

Aujourd'hui la politique de transfert de technologie ne fonctionne pas. En effet les actions engagées dans l'ère postcolonialiste ont montré que les pays d'accueil étaient dans l'incapacité à digérer la masse d'information en provenance des pays industrialisés.

De plus les relations entre le monde de l'éducation, celui de la recherche et celui de l'industrie, qui permettraient d'assimiler les transferts technologiques, sont quasi-inexistantes. Seul le niveau de l'éducation semble assez bien fonctionner. Quant à la passerelle de la recherche appliquée à l'industrie, elle est très peu développée. Les Etats sont responsables de cette situation en ne définissant pas de politique claire en la matière. De même ce sont souvent des régimes autoritaires qui laissent très peu d'espaces de liberté. Or par essence le milieu de la recherche a besoin de liberté ; il est donc de fait partiellement paralysé.

23. Les limitations du développement économique

Malgré les atouts dont disposaient ses pays, ils n'ont pas pu s'imposer sur l'échiquier de l'économie mondiale. Le développement économique a buté sur un certain nombre de limitations traduisant l'inertie des structures économiques :

- économies fondées majoritairement sur l'exploitation des réserves pétrolières ;
- aucune diversification des productions et des exportations ;
- freinage voire blocage du développement de l'agriculture ;
- place marginale de la zone dans les échanges internationaux.

24. Le positionnement de la zone face à la mondialisation de l'économie

La mondialisation de l'économie va renforcer dans les 20 ans à venir son organisation autour de trois grands pôles déjà constitués : ALENA, la zone Asie-Pacifique et l'Union Européenne. Les pays méditerranéens ne pourront se positionner dans ce nouvel ordre mondial sous peine de rester des laissés-pour-compte qu'en cherchant à s'associer avec l'Union Européenne, leur réel bloc d'alliance de référence.

La seule grande question posée par la constitution de l'euroméditerranée comme région économique est celle de la mise en place du contexte sociologique assurant la paix et la stabilité, deux exigences du développement de la logique des marchés et du règlement économique des conflits.

3. LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE DE L'UNION EUROPEENNE

31. La sécurité de l'Europe comportera toujours une dimension méditerranéenne

Le phénomène d'agrégation de l'Europe est rentré dans une phase cruciale suite aux grands changements que furent les décolonisations et la chute du mur de Berlin. L'Europe a ainsi pris la mesure de la nécessité de contrôler sa périphérie formée par les pays de l'Est et ceux de la zone Méditerranée. Elle souhaite donc disposer d'une zone sécurisée au sud sur le plan militaire mais aussi face aux grands problèmes transversaux : stabilisation économique, agro-alimentaire, dettes, eau,.... Concernant les pays de la Méditerranée, il n'y a plus réellement de nations à intégrer excepté le cas de la Turquie. Quant aux pays de l'Est, la stabilisation de la zone va s'opérer par le biais d'intégrations successives de différentes nations (exemple : Pologne, Hongrie, république tchèque).

La formalisation de cette prise de conscience a été la conférence de Barcelone.

32. Comment est-on arrivé à cette situation de coopération euroméditerranéenne ?

Dès les années 60, des accords ont été conclus avec des pays de la zone, sous forme bilatérale et calqués sur les relations existant du temps des colonies. A partir de 1976, une cohérence va être recherchée sur deux grandes zones : Maghreb, Machrek. La coopération se fera sous forme d'aides directes ou de facilité d'accès au marché de la CEE. En 1981, ces accords ont dû être aménagés pour tenir compte de la rentrée du Portugal et de l'Espagne. Cette entrée imposait des règles de concurrence trop dures surtout aux pays du Maghreb.

Mais le réel grand changement date de 1990 avec la chute du mur de Berlin et la guerre du Golfe. Avec le premier événement, l'Europe de l'Ouest a redécouvert sa périphérie orientale. Elle a de fait voulu réinvestir cet espace, ce qui a très mal été vécu par les pays du Sud. Avec le deuxième événement, l'Europe n'a pu que constater que la guerre du Golfe avait engendré des difficultés intérieures dans les principaux pays du Sud. Face à ces changements, l'UE a eu très peur et a donc voulu faire un geste significatif vers les pays de la zone euroméditerranéenne. En décembre 1990, une politique méditerranéenne rénovée est lancée reposant sur une

aide financière (4,3 GECU sur 5 ans plus un équivalent en prêt de la BEI (Banque Européenne d'Investissement)) et sur la volonté de valorisation des fonds donnés.

Entre 1990 et 1994, les experts européens ont souligné le déséquilibre grandissant et chronique des pays du Sud qui pouvait devenir une grave menace pour l'intégrité de l'UE. Les problèmes soulevés étaient une démographie galopante mais pas dans tous les pays, une dégradation de l'environnement et la crise économique.

Suite au sommet de Corfou de juin 1994, la décision de renforcer la politique méditerranéenne de l'UE par l'établissement d'un partenariat euroméditerranéen est prise, tout comme celle de mettre en place une zone de libre-échange généralisée. Cette option a le mérite de fixer une orientation de développement et d'engager un processus de dialogue et de coopération efficace.

33. Les victoires et les ambitions démesurées des conférences de Barcelone et de Malte

331. La conférence de Barcelone (28 novembre 1995)

Les pays dont les noms suivent participaient à la conférence de Barcelone et de Malte : Algérie, Maroc, Tunisie, Chypre, Malte, Egypte, Jordanie, Liban, Syrie, Israël, pays de la zone Palestine, Turquie et les 15 membres de l'UE. La Mauritanie, l'UMA (Union du Maghreb Arabe) et la ligue des Etats arabes étaient présentes en tant qu'observateurs.

Les facteurs clé suivants ont rendu possible la tenue de cette conférence :

- les présidences successives à Bruxelles de la France, de l'Italie et de l'Espagne qui ont permis le suivi en continu du dossier euroméditerranéen ;
- l'Allemagne, confrontée à des problèmes d'immigration et de relations avec la Turquie, a réussi à entraîner les pays du nord de l'UE ;
- l'enclenchement du processus de paix israëlo-palestinien.

Des victoires sont à mettre à l'actif de la conférence de Barcelone :

- tous les Etats concernés de près ou de loin y ont participé ;
- l'Europe a officialisé que cette zone pouvait mettre en péril sa sécurité ;
- cette conférence a vu naître des initiatives : échanges de personnes, mise en place d'un référentiel de vocabulaire.

Ainsi, la conférence de Barcelone a pu jeter les bases d'un partenariat euroméditerranéen sur les sujets comme la lutte contre le terrorisme, la prolifération des armements, la protection de l'environnement, la sécurité, l'immigration et le commerce. Malheureusement l'effet " conférence de Barcelone " s'est quelque peu affaibli essentiellement parce que les relations israëlo-palestinien sont au plus mal. De même si l'option initiale de ne pas aborder le thème des conflits en cours a permis de faciliter le démarrage de cette opération, la dynamique de Barcelone est aujourd'hui en grande partie paralysée par le fait qu'elle ait volontairement voulu esquiver les vraies difficultés : points de tension et de crise dans la zone en cherchant à résoudre des problèmes moins conflictuels (économie, société, culture). De plus en soulignant que cette initiative n'avait pas vocation à se substituer aux autres actions déjà engagées sur le thème de la sécurité dans la région, l'ouverture de la conférence sur des sujets non abordés par ailleurs est purement une vue de l'esprit.

332. La conférence de Malte (15&16 avril 1997)

Quant à la conférence de Malte (deuxième étape suite de celle de Barcelone), elle s'est achevée sans gloire sur un simple constat des lieux peu engageant.

La relance du processus de Barcelone passe donc par un engagement plus grand dans les négociations proche-orientales.

34. Quel partenariat euroméditerranéen ?

Le partenariat euroméditerranéen comporte trois volets : politique de sécurité, économique et financier et enfin social, culturel et humain. La philosophie globale de ce partenariat repose sur un échange entre la sécurité des pays de l'UE et le développement des pays du Sud.

Ce concept de sécurité globale passe par une dimension politique stratégique mais aussi par une dimension financière et sociale. Il faut donc faire émerger une société civile (élection libre, droit de l'homme,..). En corollaire à ce concept de sécurité globale est venu se greffer logiquement celui des conditions nécessaires pour obtenir des aides. Il repose sur le fait que les aides ne seront fournies qu'en échange d'un état d'avancement satisfaisant de la société civile. Il faut cependant souligner que les initiatives européennes comportent une part d'investissements dont la rentabilité n'est pas garantie.

Si sur le fond, ce concept est louable. Dans les faits il a été détourné dans le cadre de son application dès le début. En effet il a été utilisé comme une arme contre tel ou tel pays (ex : relations Grèce-Turquie).

35. Les conditions de réussite d'une zone de libre-échange (ZLE)

1- La conduite d'une régulation macro-économique non récessive de la part des pouvoirs publics des pays méditerranéens (barrières douanières, augmentation de TVA,...) ;

2- Une reconversion compétitive des économies concernées (ceci implique la mise en oeuvre de programmes publics en matière d'infrastructures et de formation) ;

3- Une très forte augmentation des investissements extérieurs.

Seule une croissance soutenue peut rendre viable le projet de libre-échange. Des raisons existent qui autorisent à être optimiste car les tendances de l'économie mondiale semblent vouloir donner une nouvelle chance à la région méditerranéenne.

36. Quels sont les risques de voir l'Union Européenne choisir une relation préférentielle avec les pays de l'Europe de l'Est ?

L'UE n'a pas programmé une pure et simple éviction des pays de la zone Sud de la Méditerranée. Elle souhaite cependant mettre en place une réelle mise en concurrence des pays de l'Est et de ceux de la Méditerranée. Dans l'immédiat l'aide de l'UE ne se fait pas à enveloppe constante mais elle a augmenté pour couvrir les deux pôles : pays de l'Est et ceux du Sud (11G\$ pour les pays PECO et de 9,2G\$ pour le Maghreb et la Turquie). Il faut malgré tout souligner que les pays de l'Est ont engagé des réformes lourdes visant une croissance durable ce qui n'est toujours le cas pour les pays du Sud.

4. L'ECONOMIE DE RENTE ET LA CRISE STRUCTURELLE

41. Les formes d'économies de la zone

Deux paramètres différentient les économies de la zone : le niveau des réserves de pétrole et la taille de la population. On peut définir quatre grandes familles de pays :

- Les pays exportateurs de pétrole et à faible population (cas de la Libye)

L'économie est purement rentière. La rente naturelle est transformée en rente financière.

- Les pays exportateurs de pétrole et à forte population (cas de l'Algérie)

La rente naturelle est transformée en un stock de capital productif afin de construire des économies dominées par le secteur manufacturier.

- La Mauritanie, Soudan, Yémen : ces pays pauvres dépendent des transferts de revenus de l'extérieur notamment dans le cadre de l'aide public au développement.

- Les pays favorisant les économies manufacturières, appuyées sur une agriculture relativement développée (ex : Turquie, Maroc, Tunisie, Egypte, Syrie, Jordanie).

42. L'économie de rente

Cette forme d'économie repose essentiellement sur l'exploitation de ressources naturelles non reproductibles qu'elles valorisent sur les marchés internationaux. Mais elle concerne aussi les pays disposant de rentes dites de situation : phosphate (Maroc), les fonds structurels européens (Grèce, Portugal, voire l'Espagne), le tourisme (Egypte, Tunisie), aide militaire américaine (Israël, Turquie, Egypte), canal de Suez (Egypte).

Ainsi depuis le début des années 60, mais surtout avec la hausse des produits pétroliers en 1974 et 1980, la quasi-totalité des économies de la zone a adopté des modèles de développement reposant sur les principes suivants :

- redistribution des revenus tirés de l'exportation des hydrocarbures ou des rentes de situation
- initiative prédominant de l'Etat ;
- déclin du secteur manufacturier ;
- contrôle des investissements étrangers.

43. Les effets négatifs de l'économie de rente

Ce développement d'économie rentière s'est traduit par la création de structures économiques aux capacités d'actions limitées. Il a ainsi engendré :

- une surévaluation chronique des taux de change ;
- un faible développement du secteur manufacturier qui ne peut pas lutter sur le plan international du fait de la non-vérité sur le coût du travail ;
- une dépendance de l'extérieur dès lors que le niveau de consommation interne est déterminé par le volume des rentes pétrolières.

De fait on peut observer une faible capacité à exploiter les ressources financières disponibles. Le bénéfice des rentes n'a pas été réinvesti comme il aurait pu l'être dans la zone Méditerranée parce que la zone n'était pas assez sûre. Certes des investissements massifs ont été réalisés depuis 25 ans. Ils ont permis une augmentation appréciable du niveau de vie. Mais le sous-développement du secteur privé, les méthodes de gestion des entreprises publiques, les liens entre les banques commerciales et le trésor ont conduit à de nombreux gaspillages.

On observe donc une relation complètement déséquilibrée entre l'Etat et la société civile. La population doit tout à l'Etat et elle ne lui doit rien en retour; la rente tue ainsi le capital. Tant que la rente est abondante, l'Etat est souverain. Quand les recettes diminuent, il se retourne vers une société incapable de produire à l'échelle de ses propres besoins car en réalité il a tout fait pour rendre cette société inefficace.

44. Le poids de la dette

Les échecs du développement et les effets négatifs de la rente se sont traduits dans de nombreux pays par l'accumulation de dettes extérieures lourdes qui constituent depuis le début des années 80 un des principaux obstacles à un retour à la croissance.

Les pays les plus développés sont en situation durable de rééchelonnement de leur dette (Maroc, Egypte) ; ce n'est pas le cas de la Tunisie. Quant à la Turquie et Israël, ils sont sortis de la crise grâce à la croissance de leur production et à leurs exportations.

45. La nécessité de prendre un virage libéral

Le bilan négatif de l'économie de rente a été établi dès les années 70 puis confirmé lors du contre choc pétrolier. Une priorité est apparue : privatiser les relations économiques. La plupart des économies de la région butte sur un seuil de développement qui demande que les pays passent à un degré supérieur de la division du travail et donc une augmentation des échanges internationaux (internes à la zone, échanges avec des économies développées).

L'effet indirect de la baisse des prix pétroliers en 1986 puis de celle des transferts de revenus depuis 1991 a été l'adoption de programmes d'ajustement accompagnés de mesures de libéralisation et de privatisation. Cela s'est traduit depuis 1980 par un virage libéral. Les principales mesures prises ont obtenu les résultats visés mais au prix d'un coût social élevé. Le développement de l'emploi apparaît donc comme une condition préalable à la stabilisation sociale et politique de ces sociétés.

46. Crises structurelles

Relever le défi de trouver près de 200 millions d'emplois à l'horizon 2020-2025 dans la zone méditerranéenne s'avère impossible à atteindre. Ainsi un taux de chômage de près de 50% sera sûrement atteint. Cette crise économique comprend plusieurs aspects :

- crise de la société par une crise d'identité qui permet la montée des extrémistes ;
- crise de l'Etat jugé comme le principal responsable des déboires du pays. Comme le pouvoir de ces Etats interdit les lieux pour débattre, il ne reste que la Mosquée comme lieu de rencontre d'où l'opportunisme des Islamistes ;
- revendication sociale poussée par un chômage sans cesse croissant suite à la mondialisation de l'économie.

5. LES ECHANGES AGRO-ALIMENTAIRES

Les principales fractures Nord/Sud dans l'espace euroméditerranéen trouvent leur fondement dans des causes géographiques, économiques et démographiques. La problématique des échanges agro-alimentaires à l'intérieur du bassin méditerranéen n'échappe pas à ce lieu commun. Les écarts se sont creusés entre les niveaux de vie des pays du Nord et du Sud, malgré l'utilisation de la rente pétrolière de ces derniers. Le phénomène est plus marqué dans le domaine

alimentaire en raison d'une forte croissance démographique, de la rareté des terres cultivables, du problème de l'eau et d'une politique agricole inadaptée.

A la rareté des terres cultivables réparties essentiellement sur la frange côtière entraînant un regroupement des populations, s'ajoute un morcellement important des propriétés ce qui ne va pas dans le sens d'une grande efficacité. Même si le pourcentage représenté par l'agriculture au sein du PIB des états du Sud est relativement élevé (environ 15% en moyenne), les sommes investies par les états restent relativement faibles. De plus ce secteur est marqué par une absence significative de technicité. Il en ressort une perte de l'autosuffisance alimentaire pour les pays du Maghreb qui doivent s'engager dans une réforme agraire passant par un lourd, mais nécessaire investissement.

La zone méditerranéenne peut se découper en trois régions :

- au sud, les pays sont à la limite du revenu alimentaire suffisant. Les agrumes sont la principale source d'exportations agro-alimentaires. Les pays de cette zone n'échangent pas entre eux.

- au sud-est, les agrumes sont la principale source d'exportations agro-alimentaires et ceci de façon industrielle. Cependant les pays de cette zone doivent importer massivement des céréales.

- au nord, les pays sont en situation d'autosuffisance alimentaire.

L'UE, si elle est bien intentionnée en voulant créer un ZLE d'ici 2010, n'a pas pris encore la mesure de la forte concurrence venant des nouveaux pays de l'Est dans le secteur agro-alimentaire. Ce phénomène peut accentuer les problèmes rencontrés par les pays du Sud dans ce secteur d'activité.

6. L'ECONOMIE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE PAIX (CF ANNEXE B)

61. Préliminaire

En préliminaire il faut bien constater que le processus de paix moyen-oriental est avant tout un problème politique. De fait il ne peut être abordé uniquement sous l'angle économique. De même son cadre débord largement la seule région méditerranéenne, mais seule la région du "croissant fertile" sera prise en compte. Il faut bien constater que plus de 75 années de conflits ont affaibli une région disposant pourtant d'un potentiel économique non négligeable. Ainsi la création d'une zone stable et sécurisée permettrait la mise en place d'un véritable marché

commun dans cette région, mais aussi de renforcer les relations économiques entre l'Europe et le Moyen-Orient.

62. Le processus de paix

Le conflit date du début du siècle. Il concerne autant le combat du peuple palestinien pour son autodétermination que le refus de l'Etat d'Israël par les Palestiniens et le monde arabe ou islamique. Au lendemain de la guerre du Golfe, la domination des Etats-Unis au Proche-Orient permet de susciter un " processus de paix " entre Israël et ses voisins arabes et en présence des Palestiniens, c'est la conférence de Madrid d'octobre 1991 suivi en octobre 1993 de celle d'Oslo. Les implications de ce processus de paix apparemment irréversible, seront politiques mais aussi économiques. Entre 1993 et 1994 plusieurs décisions d'ordre économique ont été prises (ex : comité économique tripartite Etats-Unis/Jordanie/Israël, signature de l'accord Gaza-Jéricho qui précise que les relations économiques entre l'autorité palestinienne et Israël reposent sur le principe des " frontières ouvertes").

Un coup d'arrêt a été donné le 4 novembre 1995 avec l'assassinat d'Itzhak Rabin, un des principaux acteurs de ce processus de paix

63. Le paysage économique d'Israël et des Territoires occupés

631. Israël

Avec ses 5,5 millions d'habitants, l'Etat d'Israël est un pays développé. Privé de ressources énergétiques et minières sauf rares exceptions, Israël possède une agriculture solide grâce à d'énormes investissements et à l'utilisation des méthodes les plus modernes. L'industrie a aussi connu des résultats remarquables grâce au développement des exportations et aux activités de haute technologie. Le flux d'immigrants a fourni à Israël une importante main d'oeuvre motivée. L'appui des Etats-Unis et les abondants capitaux fournis par une diaspora active ont permis le développement d'Israël. L'essoufflement du miracle israélien à partir de la fin des années 70 est une conséquence du premier choc pétrolier. Mais des facteurs spécifiques ont contribué aussi à ce ralentissement : exigüité du territoire, rareté de l'eau, rapports conflictuels avec les pays voisins. Israël a également connu un ralentissement sensible de sa croissance. Celle-ci a été compensée par un accroissement de l'aide extérieure (Etats-Unis, Allemagne, diaspora). Au total, Israël reçoit plus de 5 G\$/an de dons extérieurs, soit plus de 1000 \$ par habitant. Malgré

cela, l'endettement extérieur net du pays a augmenté, passant de 11 G\$ à près de 17 G\$ en 1997.

632. Les Territoires occupés

On désigne sous le nom de " Territoires occupés ", les territoires conquis par Israël en 1967. La souveraineté d'Israël sur les ces territoires n'a jamais été reconnue par la communauté internationale. Cependant, jusqu'au début de l'Intifada en décembre 1987, ils constituaient avec Israël un espace économique commun. La révolte palestinienne et sa répression ont réduit les échanges économiques entre les deux communautés. Un pas décisif a été franchi en septembre 1993, avec la signature d'un accord entre l'Etat d'Israël et l'OLP, ce dernier prévoit en particulier la reconnaissance mutuelle des deux parties et de l'unité territoriale de Gaza et de la Cisjordanie. L'occupation israélienne fait peser sur les Palestiniens des Territoires occupés des contraintes qui se sont alourdies depuis l'Intifada. Ainsi aux violences physiques s'ajoute la violence économique : restrictions à la liberté de circulation des biens et des personnes, expropriation des terres, détournement des ressources des eaux,...

Dans ce contexte, l'activité économique est très réduite et reste fortement dépendante de l'Etat hébreu avec plus de 90% des échanges. La production agricole est faible et l'industrie presque inexistante. Au total le PIB serait d'environ 1,5G\$. En fait, si le revenu par tête est supérieur à 1200\$, c'est essentiellement en raison des transferts de l'extérieur: revenus des résidents des Territoires travaillant en Israël, diaspora palestinienne, aide internationale. Au-delà des incertitudes sur l'issue du processus de paix, l'économie palestinienne ne pourra se développer que si elle réussit son insertion régionale et si elle bénéficie d'une aide extérieure importante (besoins en capitaux estimés entre 8 et 12 G\$). L'ouverture vers le reste du monde arabe sera aussi une nécessité. Cependant, il ne faut pas s'attendre à un développement rapide de la situation.

64. Israël et le Moyen-Orient

Les relations entre Israël et le Moyen-Orient pourraient se résumer aux relations entre Israël et la Ligue arabe. En effet, il ne faut pas perdre de vue que le Moyen-Orient, c'est la Ligue arabe. Elle compte 22 Etats membres plus l'OLP et représente plus de 250 millions d'arabes. Le conflit avec Israël, longtemps au centre de l'action de la Ligue arabe, fut l'un des ciments de son unité. Même si de nombreuses tensions existent déjà au sein de la Ligue arabe, l'introduction d'Israël comme partenaire pourrait être un facteur aggravant. Mais c'est peut-être sur le plan économique que les difficultés pourraient apparaître. Israël a de fortes chances d'être

perçu comme une puissance cherchant à imposer son hégémonie économique sur le monde arabe.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le budget d'Israël est de 50 G\$ pour 5 millions d'habitants à comparer par exemple à celui de l'Égypte qui est de 21G\$ pour 60 millions d'habitants. Il faut souligner la forte inquiétude de l'Égypte qui redoute d'être marginalisée, elle qui s'est toujours considérée comme la puissance majeure du Moyen-Orient.

Pour lutter contre cette vision des choses, il s'agit de mettre à profit les dividendes du processus de paix engagé en lançant des coopérations entre Israël et les pays arabes voisins. Ainsi, le but de l'accord avec l'Égypte, la Jordanie et les Palestiniens, et peut-être même la Syrie dans un prochain avenir, est d'établir dans un premier temps une coexistence politique assurant une reconnaissance diplomatique et l'opportunité d'une coopération économique. Un autre exemple est le projet de développement de la Vallée de la paix conclu entre Israël et la Jordanie qui vise à créer une zone d'économie prospère dans la région qui va de la pointe sud de la Mer morte et qui s'étend jusqu'au nord du golfe d'Akaba.

65. Le processus de paix dans le contexte euroméditerranéen

Le processus de paix dans le contexte euroméditerranéen reste un des éléments clés du développement économique de la zone méditerranéenne. En effet en favorisant la croissance, l'Europe dispose du moyen le plus sûr de stabilisation de l'ensemble de la région. Elle se prémunit ainsi des conséquences négatives d'un déficit de développement sur la rive Sud de la Méditerranée. La réussite du processus de paix permettra de supprimer la stagnation économique créée par un climat d'insécurité permanent. C'est bien souvent dans un climat de pauvreté que se développent plus facilement des idéologies d'intolérance et de fanatisme antidémocratique. Elle permettra aussi de juguler une forte immigration vers l'Europe, alimentée par tout déséquilibre en Méditerranée. Enfin l'assurance d'une région euroméditerranéenne stable permettrait la création d'une vaste zone de libre échange et de partenariat économique.

L'EAU EN MEDITERRANEE : SOURCE DE CRISES ET DE CONFLITS ?

1. PROBLEMATIQUE GENERALE DE L'EAU (CF ANNEXE C)

11. Constat

La plupart des pays (et notamment ceux en développement) pratiquent une mauvaise gestion de l'eau :

- Consommation exagérée : usage domestique, secteur industriel, et surtout le domaine agricole qui absorbe, à lui seul, plus de 69% de la consommation mondiale d'eau douce,
- Gaspillages (particulièrement dans l'agriculture par des systèmes d'irrigation généralement mal adaptés)
- Pollution du milieu aquatique par : déversements de déchets industriels et urbains, infiltration des eaux souterraines par les produits chimiques utilisés dans l'agriculture,
- Détérioration de l'environnement, etc.

Si l'on tient compte du fait que les réserves d'eau douce ne sont pas inépuisables, que l'eau est inégalement répartie, que les aléas du climat et la nature différente des sols aggravent cette réalité, et que l'homme n'arrange pas la situation par une croissance démographique élevée et des pressions sur l'eau de plus en plus intenses et souvent irréfléchies, on comprend l'ampleur du problème: l'humanité risque d'être confrontée, dans un avenir proche, à une grave pénurie d'eau. D'ailleurs certaines régions, comme le Sahel en Afrique, connaissent d'ores et déjà cette triste réalité.

Il y a donc urgence à trouver une solution.

12. Proposition de solution

-

Cette situation inquiétante n'a heureusement pas échappé aux scientifiques et à des organisations. Les écologistes, l'Association Internationale des Ressources en Eau et l'ONU n'ont pas manqué d'attirer l'attention sur le caractère vital de l'eau, qui est devenue un enjeu économique et donc un enjeu de politique nationale ou internationale.

Le terme d'hydropolitique est d'ailleurs de plus en plus fréquemment utilisé. C'est le mot clé qui caractérise la problématique générale de l'eau: il faut trouver et mettre en oeuvre , au niveau des pays et des régions, une politique raisonnable de gestion de l'eau, permettant un développement socio-économique cohérent avec le respect de l'environnement et des ressources d'eau.

C'est l'un des buts poursuivis par l'exercice 1985-1989 du Plan Bleu de l'ONU, ce Plan étant lui-même une opération intergouvernementale des pays riverains de la Méditerranée, lancée sous l'égide de l'ONU à la fin des années 1970. C'est également un des objectifs de la conférence de Barcelone qui, sous l'égide de l'Union Européenne, a réuni autour d'une même table en Novembre 1995 tous les pays riverains de la Méditerranée.

Qu'en est-il précisément de la situation de l'eau en Méditerranée?

Pour répondre à cette question, on peut diviser la zone Méditerranéenne en trois parties:

- Les pays de la rive Nord de la Méditerranée (ou pays Européens)
- Les pays de la rive Sud (ou pays d'Afrique du Nord)
- Les pays de la rive Est (ou pays du Moyen-Orient)

2. LES PAYS EUROPEENS

Dans ces pays, et de manière globale aussi bien au niveau de toute la région qu'au plan de chaque pays, la situation est rassurante, et ce pour les raisons suivantes:

- Ils ont tous été, à des degrés divers mais toujours satisfaisants, bien favorisés par cette répartition inégale de l'eau.
- Le climat est généralement clément: les taux pluviométriques descendent rarement en dessous des seuils critiques (sauf parfois dans des zones situées très au Sud, comme le Sud-Est de l'Espagne par exemple).
- La nature des sols est favorable: les terres arables sont nombreuses et il n'y a pas de zones désertiques ou " Sibériennes ".

Ces atouts sont certes importants. Mais les pays Européens disposent d'un autre atout de taille : c'est leur avance technologique, et surtout leur prise de conscience de la nécessité et l'importance de mieux gérer l'eau, bien qu'ils en soient relativement assez bien fournis.

S'agissant des détails, et si dans tous ces pays les réserves d'eau peuvent couvrir les besoins, il y a néanmoins un problème de répartition de l'eau entre différentes régions, soit d'un même pays, soit de pays voisins.

C'est le cas de l'Espagne par exemple où la région Sud Est est parfois déficitaire. Un aménagement est donc nécessaire entre les régions du Nord et celle-ci. Ce genre d'aménagement peut même être entrepris entre pays voisins. C'est l'exemple de la France et de l'Espagne : un projet de transfert des eaux excédentaires du Rhône en France vers la Catalogne en Espagne est déjà sur papier.

L'Albanie dont la situation en eau est toujours favorable (ses réserves actuelles sont à plus de 200% de ses besoins), pourrait vendre de l'eau à ses voisins, si besoin en était.

En définitive, et compte tenu de l'état actuel des choses dans les pays Européens (bonnes ressources d'eau et bonne politique de sa gestion), on peut conclure que la situation resterait rassurante.

3. LES PAYS D'AFRIQUE DU NORD

A l'inverse des pays Européens, ces pays n'ont pas été favorisés par cette répartition inégale de l'eau, ni par la nature des sols (ils comptent tous de vastes zones désertiques). Les aléas du climat n'arrangent pas la situation (sécheresses fréquentes). Leur croissance démographique est galopante (environ 3% par an). Enfin, ils sont tous des pays en voie de développement. Quant à leurs ressources d'eau, elles vont en décroissant du Maroc à l'Égypte.

31. Le Maroc

-

Parmi ces pays, le Maroc est celui qui a le mieux réussi sa politique de gestion de l'eau. Il a en effet opté, dès son indépendance, pour une politique agricole. Il a donc construit des dizaines de barrages, soigneusement répartis sur le territoire, ce qui lui permet d'éviter les inondations, de mieux gérer l'eau pour l'irrigation et d'alimenter les villes en électricité.

32. L'Algérie

L'Algérie quant à elle a opté pour l'industrialisation lourde, délaissant en quelque sorte le secteur agricole. C'est peut-être la raison pour laquelle sa situation d'eau, si elle n'était pas rattrapée sérieusement, pourrait devenir critique dans un avenir proche. Dans le grand Alger par exemple, certaines canalisations datent du temps de l'empire Ottoman.

33. La Tunisie

-

Ce pays est déjà déficitaire en eau: il est à 120% de ses réserves. Ce sont l'agriculture et surtout le tourisme qui sont de gros consommateurs d'eau en Tunisie.

34. La Libye

Le cas de la Libye est encore plus aigu que celui de la Tunisie. Non seulement elle est déjà à 150% de ses réserves, mais elle est actuellement en train de puiser sur ses eaux " fossiles ". Deux gigantesques nappes souterraines, l'une au sud-est et l'autre au sud-ouest du pays sont en exploitation, celle se trouvant au sud-est étant d'ores et déjà opérationnelle: une rivière artificielle géante d'un millier de kilomètres de long relie cette nappe aux villes de Tripoli et de Ben Ghazi.

Mais cette solution ne résout pas vraiment le problème. D'abord parce que ces nappes " fossiles " vont s'épuiser au bout d'une cinquantaine d'année et mettraient environ vingt mille ans pour se reformer, ensuite et surtout parce que ces deux nappes débordent les frontières de la Libye pour concerner le Tchad et l'Egypte au Sud-est et l'Algérie au Sud-ouest. Voilà le véritable problème qui pourrait conduire à un conflit au cas où l'Algérie et particulièrement l'Egypte (qui voit déjà la question d'un mauvais oeil) se trouveraient face à une pénurie d'eau.

35. L'Egypte (cf annexe D)

Le cas de l'Egypte est différent des quatre pays précédents et peut-être considéré comme étant, dans tous les cas, plus inquiétant.

En effet, si les pays précédents ne sont pas interdépendants en matière d'eau, l'Egypte est totalement dépendante du Nil qui, avant d'atteindre l'Egypte, parcourt de nombreux autres pays en amont.

A son arrivée en Egypte, le Nil est formé de deux confluent: le Nil Blanc et le Nil Bleu. Le Nil Blanc prend sa source au Burundi et au Rwanda en Afrique équatoriale, parcourt le Zaïre, la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya et enfin le Soudan où il rencontre le Nil Bleu, le confluent le plus important du Nil, qui prend sa source, lui, en Ethiopie.

L'Egypte est donc bien tributaire des aléas du climat, mais aussi et surtout de la volonté de ces pays amont, et tout particulièrement le Soudan et l'Ethiopie, qui essaient de jouer une politique de chantage vis-à-vis de l'Egypte qui, de son côté, n'hésiterait certainement pas à entrer en conflit si une menace quelconque pesait sur les eaux du Nil. " La prochaine guerre dans notre région portera sur les eaux du Nil ", déclarait Monsieur Boutros-Ghali en 1987, alors ministre des affaires étrangères de l'Egypte. Voilà donc un foyer potentiel de crises et de conflits, que seules la compréhension et la coopération permettraient d'éviter.

En conclusion de cette partie, on voit que la situation en Afrique du Nord devrait sérieusement être prise en compte si l'on veut éviter des crises déstabilisatrices de la région, dues soit à une pénurie d'eau, soit à une crise entre les pays du Bassin du Nil, en particulier l'Egypte, le Soudan et l'Ethiopie.

4. LES PAYS DU MOYEN-ORIENT (CF ANNEXE E)

A l'exception d'Israël et, dans une moindre mesure la Turquie, les pays concernés ici (Jordanie, Iraq, Syrie) sont tous en voie de développement. La Jordanie et Israël sont nettement moins favorisés en matière d'eau que l'Iraq et la Syrie qui sont, à leur tour, moins fournis que la Turquie.

De façon générale, la problématique de cette région se présente comme celle du Bassin du Nil. L'étude sera donc faite en fonction des différents fleuves concernés.

41. Le Jourdain

-

Il prend naissance avec son affluent, le Yarmouk, dans les plateaux du Golan occupé actuellement par Israël et concerne la Jordanie, Israël et la Syrie. On voit donc d'emblée, et indépendamment des aléas du climat et de la nature des sols, que la situation n'est pas aisée dans cette région. Il est vrai que les accords de paix entre Israël et la Jordanie sont des éléments positifs puisqu'ils portent justement sur la question, mais le problème n'est malheureusement pas résolu pour autant. D'abord parce que le différend entre la Syrie et Israël demeure, ensuite et surtout parce que tout le processus de paix est pratiquement paralysé actuellement.

42. L'Euphrate

C'est un fleuve important. Il prend naissance en Turquie qu'il alimente largement, traverse la Syrie et l'Iraq avant de se jeter dans le golf Arabo-Persique. Là encore, il s'agit d'un cas analogue à celui du Nil, sauf que la situation de l'Iraq et de la Syrie est pire que celle de l'Egypte. La Turquie est en effet assez puissante pour se permettre de jouer la politique du chantage de l'eau et de l'exploiter comme bon lui semble, au grand mécontentement de la Syrie et de l'Iraq qui ne cessent de réclamer une réglementation internationale du fleuve mais en vain. Il est vrai que la pénurie ne se fait pas encore pressante, mais les ingrédients d'une crise sont bien rassemblés dans cette région également.

43. Le Tigre

-

Son problème se présente de la même façon que celui de l'Euphrate, sauf que le Tigre ne concerne que la Turquie où il prend naissance, et l'Iraq où il rejoint l'embouchure de l'Euphrate, pour se jeter ensemble au golf Arabo-Persique.

Enfin, on voit que le problème de l'eau au Proche-Orient peut largement dépasser le cadre naturel du climat et de la nature des sols, pour devenir un enjeu de politique pouvant mettre en danger la paix dans la région. La sagesse et la coopération sont donc hautement recommandées.

CONCLUSION

L'eau est un enjeu économique très important, notamment pour les pays en voie de développement qui représentent la majorité des riverains de la Méditerranée. Elle doit être gérée au mieux afin d'éviter la pénurie et les crises, particulièrement dans la partie Est de l'Afrique du Nord et le Proche-Orient.

Pour la stabilité et la paix dans le Bassin Méditerranéen, tous les pays riverains devraient prendre conscience de la nécessité d'élaborer une politique rationnelle de gestion de l'eau, en s'entraîdant et en exerçant des pressions sur les zones de crises et de conflits potentiels, dans le but d'inciter les pays concernés à coopérer au lieu de cultiver l'égoïsme et de mettre la paix en danger.

Des initiatives constructives comme celles de la conférence de Barcelone devraient être saluées et encouragées. Car pour réussir, il est indispensable de dialoguer et de coopérer.

CONFLITS ET PROLIFERATION

QUELLES GARANTIES DE SECURITE POUR L'ESPACE EUROMEDITERRANEEN ?

La déchirure entre le Nord et le Sud de la Mare Nostrum tient aujourd'hui du clivage religieux comme de l'opposition entre pays riches du Nord et pays en développement à forte démographie au sud. Alors que l'Europe s'organise, une situation instable règne au sud : conflits idéologiques (islamistes et guerre civile en Algérie), problèmes de frontière (Sahara Occidental), question du Proche-Orient et différent gréco-turc. Il faut y ajouter le conflit en ex-Yougoslavie et l'effondrement de l'Albanie, le comportement de la Libye.

1. GARANTIES EUROPEENNES

Le mérite revient à l'O.S.C.E. d'avoir jeté les premiers ponts entre l'Europe et la Méditerranée en 1972. Elle échoue à cause du refus d'étendre à la Méditerranée

les mesures de sécurité et de confiance définies pour l'Europe continentale et de reconnaître aux riverain du sud le droit à pleine participation Elle se borne à l'environnement, la démographie et l'immigration en excluant les problèmes de sécurité. Il faut citer la tentative de diplomatie multilatérale de 1973 que fut le " dialogue euro-arabe ".

La C.S.C.M. (conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée) remonte aux années 80. Celle-ci remarque la proximité géographique et historique, l'interdépendance (écart croissant de la démocratie, de la démographie et du développement) et l'urgence (prévention des crises) de l'établissement d'un dialogue. Son échec viendra des réticences de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis qui estiment que l'espace couvert est trop large, que les sensibilités politique ne peuvent pas être arbitrées vis à vis des rôles des Palestiniens et d'Israël et que le manque de conditions de stabilité politique initiale requise est rédhibitoire.

L'Union Européenne et les états méditerranéens du sud ont ensuite fait le choix avec la conférence de Barcelone de novembre 1995 d'un espace solidaire, dépassant ainsi les accords bilatéraux.

Les participants sont l'U.E., forte de ses 15 pays membres, et les 12 acteurs du sud que sont : Algérie, Maroc, Tunisie ; Chypre et Malte ; Egypte, Jordanie, Liban, Syrie et Israël ; l'Autorité palestinienne (représentant Gaza net Cisjordanie) ; Turquie. Ont été invités comme observateurs : Mauritanie, l'UMA (union du Maghreb arabe) et la Ligue des Etats arabes. L'absence de la Libye est à noter.

L'enjeu est fondamental pour la sécurité de l'U.E. Donnant suite à des accords bilatéraux de coopération, le partenariat euroméditerranéen devra faire de cette mer une zone de prospérité, de stabilité et de sécurité. Ce partenariat est fondé sur la stratégie des " 4 D ", démocratie, droits de l'homme, développement, dialogue politique entre pays développés et en développement.

Les trois volets suivants résultent de la conférence de Barcelone :

- politique et sécurité : stabilisation de la zone et des régimes politiques ;
- économique et financier : développement économique ;
- social, culturel et humain: la poussée démographique et le risque d'intolérance.

L'U.E. exclut la libre circulation des personnes mais préférerait pour stabiliser les flux migratoires par exemple fixer durablement les populations du Maghreb sur leurs lieux de vie.

La conférence de Malte des 15-16 avril 1997 n'a pas débouché sur la signature d'une " charte euroméditerranéenne pour la paix et la stabilité ". Le blocage du processus tient :

- au retard pris dans la mise en oeuvre administrative des mesures financières de soutien ;
- à la dégradation du processus de paix israélo-palestinien.

2. LES EUROPEENS ET LES AMERICAINS EN MEDITERRANEE

Les Etats-Unis sauront utiliser les vides laissés par l'U.E., le Proche-Orient représente une zone d'intérêt sensible pour les Etats-Unis et l'OTAN dont la limite géographique couvre l'espace méditerranéen. La stabilité et la paix dans cette zone périphérique de l'Europe sont importantes pour la sécurité de l'alliance. L'OTAN a fait la proposition d'un partenariat pour la paix en Méditerranée devenu " dialogue méditerranéen " mais il distingue les états fréquentables des états proscrits (Libye, Syrie et Algérie). En janvier 1994, l'Alliance énonce que " la sécurité en Europe est fortement influencée par la sécurité en Méditerranée " mais la crise yougoslave et le " partenariat pour la paix " ont escamoté le dialogue avec les pays de la Méditerranée.

Une concurrence entre U.E. et Etats-Unis relève des deux ordres économiques et politico-militaire. Quant à l'U.E.O., elle joue un rôle limité dans la sécurité en Méditerranée. Pour l'Alliance, l'espace à couvrir est la Méditerranée dans son ensemble alors que l'U.E.O. se limite aux seuls pays du Maghreb. Cette dernière retient sept principes : dialogue, confiance, prévention des conflits, recherche de la suffisance militaire, règlement pacifique des conflits et non prolifération des armements.

3. REGARD SUR LES CONFLITS

31. Islamisme

On ne peut nier la réalité chrétienne au Liban, ainsi qu'en Syrie où il existe une liberté religieuse due à la forte minorité chrétienne de ce pays.

Mais la dégradation globale de vie en société conduit au recours à la transcendance. Le retour vers Dieu, donc vers l'Islam, est la solution car tous les modèles politiques antérieurs ont échoué. Le groupe se constitue en entité et dépasse la mosquée, l'Islam se substitue à l'Etat dans sa fonction de solidarité nationale (contestation par défaillance d'état)

Que fait l'Etat :

- les traitements selon les pays
 - Tunisie : traitement par la violence
 - représentativité partielle, Maroc, Jordanie (20% d'islamistes au parlement), Turquie
 - Algérie 90-91 erreur du pouvoir en organisant des élections
-
- société arabe, existence d'une société civile réelle Algérie, Maroc
 - en Tunisie : " dictature " de Ben Ali. L'émergence de la société civile est étouffée, comme en Egypte où il existe une censure féroce.
 - Liban statu quo entre chrétiens, sunnites et chiites. La France a voulu rentrer dans la partie sans prendre parti =>échec + démonstration qu'on ne peut rien faire sans les US.

32. La place d'Israël dans la région

Ce conflit est le seul véritable verrou de la sécurité en Méditerranée, car il dépasse la dimension d'une querelle interétatique.

Le mandat de Benjamin Netanyahu a marqué un arrêt quasi total du processus de paix et la détérioration des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne. Le projet de paix régionale est remis en cause avec la perte du développement progressif de la confiance entre Israéliens et palestiniens. Partant de la paix entre ces deux là, les pays arabes étaient sur le point de s'ouvrir, les deux verrous palestinien et syrien étaient sur le point de se défaire. Les négociations sont au point mort sur les 3 pierres d'achoppement que sont le statut de Jérusalem, les colonies de peuplement en Cisjordanie et l'étendue géographique de l'entité palestinienne.

Les arabes considèrent la position américaine comme une injustice. Il y a deux poids deux mesures : quand l'Irak déraile, une coalition se met en place qui

promulgue des zones d'interdiction ; mais quand les israéliens ne respectent pas les accords de 95, aucune mesure de rétorsion n'est prise.

Israël a une attitude négative en poursuivant la colonisation et en bloquant toute négociation.

33. Grèce et Turquie

Les Grecs sont tentés par la création d'un "arc orthodoxe", comprenant la Russie, présente politiquement et économiquement malgré le handicap de ses problèmes intérieurs. Cet "arc orthodoxe" serait destiné à compenser "l'axe musulman", de Sarajevo à l'Asie centrale, dont la Turquie, selon Athènes, voudrait faire le véhicule de son rôle régional.

Les contacts entre Ankara et Athènes semblent dans l'impasse, malgré la "déclaration de Madrid", qui devait servir de base à un règlement des différends entre les deux pays, sur la mer Egée et Chypre.

L'affaire des SS300, achetés par Chypre, représente un Casus belli pour les turcs. D'autant plus que la Turquie se sentant exclue de l'Europe pourrait envisager une annexion de la partie nord.

En mer Egée les grecs ont proposé une médiation européenne, en terme de droit international : ceux-ci récupèrent 80% de la surface de la mer Egée et en contrôlent l'intégralité des entrées.

Les grecs sont cependant dans l'incapacité totale de soutenir une offensive turque, ceux-ci disposant d'une armée redoutable. Seule l'OTAN permet de stabiliser la Turquie.

34. le Sahara occidental : MAROC et front Polisario

En août 1991, après seize ans de guérilla ponctuée de batailles dans le désert, les combattants du Polisario, soutenus par l'Algérie, et les Marocains avaient accepté une trêve pour permettre, dès l'année suivante, la tenue d'un référendum sous l'égide de l'ONU pour les départager.

Mais les deux parties n'avaient pu s'entendre sur la composition de l'électorat sahraoui appelé à trancher entre l'indépendance ou l'intégration au Maroc.

Un compromis a donc été entériné qui fixe à environ 80 000 le nombre de personnes du collège électoral. Ce chiffre est proche de celui avancé par le Polisario (en s'appuyant sur les 75 000 Sahraouis recensés par les Espagnols), alors que les Marocains revendiquent l'existence de 200 000 Sahraouis.

Une victoire du MAROC au cours de ce référendum semble acquise, quelle sera alors la place réservée aux sahraouis ?

CONCLUSION

Cet espace apparaît comme une zone d'où convergent les fractures les plus sévères de nos sociétés. Elles sont d'ordre temporel (les peuples vivent à des époques différentes), religieuse (quatre religions), existentielle (trois civilisations), politique (états religieux et états laïques), économique, démographique, écologique (concentrations urbaines, eau, désertification). Il s'en résulte une multitude de tensions et de conflits, cet espace se définit par ses fractures plus que par ses convergences. Au delà des conflits actuels, les processus qui concourent le plus à la dégradation de la sécurité sont les fractures de nature économique et démographique. Le chômage et le sans-emploi prendront l'allure d'un fléau au regard de la pyramide des âges dans le monde arabe. Laisser pourrir cette situation à 14 km de la frontière espagnole serait de l'inconscience pour l'Europe. Mais l'avenir de l'Europe passe par la Méditerranée. Les relations politiques et économiques sont donc nombreuses, le volontarisme ne manque pas, les ambitions affichées sont élevées mais les initiatives débouchant sur des réalisations concrètes sont rares. La sécurité est donc en équilibre instable permanent, cet état n'est pas prêt à se stabiliser.

LA PROLIFERATION EN MEDITERRANEE

Les projets de missiles proliférants actuellement observés ont généralement des portées comprises entre 300 et 900 km environ. Cela correspond à l'extrême limite des capacités et à la classe de technologies des dérivés des missiles SCUD. On peut considérer qu'il existe une barrière technologique vers 1000 km pour les missiles sol-sol pour les pays émergents (IRAK). Au delà de cette portée l'exigence

technologique est telle que la maîtrise des technologies des SCUD ne suffit plus. seuls Israël et Arabie Saoudite en dispose

Aujourd'hui 185 pays sont liés par le TNP. 6 états dont les 3 états dits du seuil Inde, Israël et Pakistan n'ont pas adhéré au traité.

1. CONSTAT DE LA SITUATION

La guerre du Golfe, avec l'emploi par l'Irak de missiles dérivés des SCUD-B contre l'Arabie saoudite et Israël, représente certainement le point de départ de l'inquiétude occidentale à l'égard de la montée en puissance d'Etats surarmés dans la zone méditerranéenne.

Quelques mois plus tard, la découverte de l'étendue du programme nucléaire irakien constitue le second traumatisme au sein de la communauté internationale. L'angélisme n'est plus de mise, aussi le pragmatisme doit-il reprendre la place qui lui est due dans toutes négociations qui touchent la région.

Couvrant l'ensemble du triptyque nucléaire, bactériologique et chimique, la prolifération constitue sûrement une des menaces stratégiques majeures de l'après guerre froide, comme l'a notamment exprimé le secrétaire d'état américain Dick Cheney. Bon nombre de personnes autorisées estiment ainsi que 15 à 20 pays du Tiers-monde pourraient être capables de lancer des missiles balistiques d'ici la fin du siècle et la moitié d'entre eux pourrait détenir l'arme atomique. La conjonction de ces deux savoir-faire constitue, alors, une menace réelle pour le flanc sud de l'Europe.

Pour l'heure, hormis la France, cinq pays disposent d'une forte capacité de nuisance : Israël, l'Algérie, l'Egypte, la Syrie et la Libye.

2. DES APPROCHES DIFFERENTES SELON LES CULTURES

D'emblée, il est possible de définir quatre camps bien distincts :

- Israël
- L'Egypte
- La Syrie et la Libye

- L'Algérie.

1. Israël

Victime de son histoire et de sa géographie, met en avant l'encerclement arabe et les menaces que font peser sur son territoire les pays terroristes de la région pour développer sa panoplie de vecteurs et faire peser le doute sur une éventuelle détention de l'arme nucléaire. La quête incessante de la maîtrise de l'atome par certains pays arabes représente également un argument de choix pour justifier ses options.

2. L'Egypte

Quant à elle, veut présenter une image de rassembleur des pays arabes et de leader dans la lutte contre la prolifération nucléaire israélienne. Il faut cependant noter qu'elle détient une capacité bien réelle même si celle-ci n'est que de courte portée. Au début des années 80, trois programmes furent lancés mais, durent rapidement être abandonnés sous la pression internationale grandissante et faute de moyens financiers suffisants. Cependant, une question mérite d'être posée. Où en étaient réellement ces programmes et quel degré de maturité l'Egypte a-t-elle atteint en matière d'armement nucléaire et bactériologique? Dans le domaine chimique, elle dispose d'une capacité avérée puisqu'elle fut la première armée à utiliser des armes chimiques après la Seconde guerre dans la guerre civile du Yémen entre les années 1963 et 1967. Ultérieurement, tous les efforts égyptiens se sont reportés sur l'amélioration du SCUD-B, en coopération avec la Corée du nord.

3. Syrie et Libye

Elles peuvent être regroupées pour cette étude, compte tenu de la nature de leur régime politique et de leur participation évidente à des réseaux de terrorisme international. Le colonel Khadafi a affiché sans ambages ses prétentions. Sa déclaration, à l'issue du bombardement américain de 1986, ne souffre d'aucune équivoque. " Si nous avions eu une force de dissuasion, des missiles pouvant atteindre New-York, nous l'aurions frappé au même instant ". Dans un traitement réciproque, il estime devoir détenir l'arme atomique, à l'instar des grandes puissances. En matière de menace chimique, des matériels spécialisés furent arraisonés, il y a quelques années. Longtemps aidé par l'URSS, l'Inde, le Pakistan,

l'Argentine et le Brésil, la Libye rencontre des difficultés pour s'approvisionner. De plus, ses installations sont, depuis 1980, soumises au contrôle de l'AIEA.

Malgré de nombreuses velléités, la Syrie a abandonné ses trop nombreux projets de développement du nucléaire. La pression internationale d'une part et l'absence de crédit suffisant d'autre part, furent à l'origine de ce changement d'attitude. Récalcitrante au contrôle de l'AIEA, la Syrie ne put acquérir le réacteur de recherche, commandé à la Chine. Elle conserve, cependant, l'ambition de détenir 300 SCUD C d'ici 2 ans.

4. L'Algérie

Enfin, l'Algérie semble plus secrète. Le seul résultat visible de sa recherche est le réacteur nucléaire d'Aïn-Oussera. A elle seule, cette installation peut produire 8kg de plutonium par an et suffit à nourrir les craintes occidentales.

CONCLUSION

- la SYRIE est surendettée (250 millions de dollars), donc la RUSSIE ne lui livre plus rien car ils font payer cash ;
- l'Egypte a une position en pointe sur le désarmement, elle mène une offensive diplomatique intense depuis 1970 pour obliger Israël à signer TNP ;
- l'Algérie accepte le contrôle par AIEA et a signé le TNP. Le caractère civil du site de AIN OUSSERA a été vérifié malgré le secret qui entoure cette installation ;
- Israël est le pays le plus proliférant (quantitatif), il détient une force nucléaire significative et maîtrise le cycle nucléaire militaire. Ses fusées Jéricho 2 ont une portée supérieure à 1000 km. Ce pays possède également des vecteurs aéroportés. Il postule que le nucléaire mais aussi le chimique et le bactériologique sont une garantie de non invasion. Ils se sont dotés de toutes les armes que leurs adversaires pourraient utiliser contre eux,. Une négociation sur la dénucléarisation est uniquement envisageable dans le cadre d'un traité global intégrant tous les acteurs locaux ;
- le rôle joué par la RUSSIE est bien inférieur à celui de ex URSS ;
- en ASIE les nord-coréens et les chinois exportent des missiles balistiques à longue portée.

A l'heure actuelle, le risque est relatif pour l'Europe. Le problème reste limité à une dimension SUD/SUD. Mais il existe une volonté US pour passer de la non prolifération à la contre prolifération.

ANNEXES

ANNEXE A (IPETA CARDAMONE)

	-la situation économique générale	page 28
29	-la politique méditerranéenne de l'Union européenne	page
33	-économie de rente et crise structurelle	page

ANNEXE B (LCL KURTZ)

37	L'économie dans le cadre du processus de paix moyen-oriental	page
----	--	------

ANNEXE C (COL FRINDO)

L'eau en Méditerranée : problématique générale page 43

ANNEXE D (CEN DELETANG)

La question du Nil page 46

ANNEXE E (CDT ROLDAN)

L'eau au Proche-Orient page 49

ANNEXE A

LA SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

LA POLITIQUE MEDITERANEENNE DE L'UNION EUROPEENNE

ECONOMIE DE RENTE ET CRISE STRUCTURELLE

1. LA SITUATION ECONOMIQUE GENERALE : croissance et évolution

11. Quelques ordres de grandeur

- Les pays du Moyen-Orient et du Maghreb ont connu depuis 25 ans (65-90) une croissance économique cumulée d'environ 180% qui malgré une croissance démographique relativement forte a permis un accroissement non négligeable des niveaux de vie (+55% en terme de PIB par habitant). Ce résultat est proche de celui de l'Amérique latine mais très inférieur à celui de l'Asie pacifique (+260%). On n'assiste pas à une marginalisation comme dans le cas de l'Afrique sub-saharienne, ni de rupture comme actuellement en Europe Centrale.
- Sur le plan des échanges dans la zone euroméditerranéenne, la zone Sud de la Méditerranée vient en deuxième position pour les importations européennes et en troisième position pour les exportations. Ainsi, environ 80% du

commerce extérieur maghrébins se fait avec l'Union Européenne. Il faut relever que le commerce interne à la zone reste très limité (environ 6%).

- La part des pays méditerranéens dans le commerce européen (hors intra par pays membre) a sensiblement augmenté de la fin des années 60 jusqu'en 1985. A partir de cette date la chute des cours du pétrole a fait reculer la part de la Méditerranée dans les importations européennes.
- Du côté des exportations, les contraintes financières de certains pays méditerranéens et la montée de l'Asie font que les résultats restent médiocres sur les marchés méditerranéens même si meilleurs que ceux de l'Afrique noire ou l'Amérique du sud (Asie : 14%, Méditerranée : 7%)
- Les années 1980 se sont caractérisées par une baisse des revenus pétroliers et l'application de politiques économiques restrictives. De fait, la croissance de la région est passée à 0,5% par an contre 6,7% en moyenne entre 1965 et 1980.
- Il faut cependant souligner que le rapport entre le PIB par habitant du pays le plus riche de l'UE et celui du plus pauvre de la zone Sud de la Méditerranée est de l'ordre de 3 (en 1993, PIB/hab France : 22000 \$ - PIB/hab Egypte : 775 \$). Le Portugal est le pays le plus pauvre de l'UE mais reste plus riche que la Libye le plus riche des plus pauvres de la rive Sud.
- En 1993, l'économie non européenne en Méditerranée représentait 380 M\$, soit 5% du PIB de l'UE et Turquie et Israël en représentent 50%.
- Il est de plus nécessaire de trouver un régime de croissance plus rapide face au besoin de créer des millions d'emplois afin de répondre à l'accroissement de la population active et de réduire le taux de chômage. Ainsi 32 millions d'emplois sont à créer à comparer à 4 millions pour l'Union Européenne.

12. Les limitations du développement économique

Le développement économique a buté sur un certain nombre de limitations qui expliquent que, malgré les atouts dont disposaient ses pays, ils n'aient pas pu s'imposer sur l'échiquier de l'économie mondiale.

- limitation A : " pétrolisation " des économies. L'exploitation des réserves pétrolières reste de loin le secteur économique déterminant pour la grande majorité des pays de la zone ;
- limitation B : pas de diversification de leur production et de leurs exportations. Le secteur manufacturier reste faible. Des exceptions : la Turquie voire le Maroc, la Tunisie et l'Egypte ;
- limitation C : freinage voire blocage du développement de l'agriculture (présentation spécifique)
- limitation D : la place de la zone dans les échanges internationaux est restée marginale et les flux commerciaux très dissymétriques.

Constat général : inertie des structures économiques

13. Le positionnement de la zone face à la mondialisation de l'économie

La mondialisation de l'économie va renforcer dans les 20 ans à venir son organisation autour de trois grands pôles déjà constitués : ALENA, la zone Asie-Pacifique et l'Union Européenne. Les pays méditerranéens ne pourront se positionner dans ce nouvel ordre mondial sous peine de rester des laissés-pour-compte quand cherchant à s'associer avec l'Union européenne leur réel bloc d'alliance de référence.

La seule grande question posée par la constitution de l'euroméditerranée comme région économique est celle de la mise en place du contexte sociologique assurant la paix et la stabilité, deux exigences du développement de la logique des marchés et du règlement économique des conflits.

2. LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE DE L'UNION EUROPEENNE

21. La sécurité de l'Europe comportera toujours une dimension méditerranéenne

Pendant la guerre froide, cet espace méditerranéen a été l'enjeu de la rivalité soviéto-américaine (zone liée au pétrole mais aussi les bases navales). Après guerre froide, les tensions se sont déplacées vers cette zone instable et soumise à de fortes pressions migratoires et fondamentalistes.

Ainsi la Méditerranée peut être décrite comme :

- une zone de confrontation ou de coopération ;
- un espace solidaire ou conflictuel ;
- le trait d'union ou de fracture entre les Etats riches du Nord et les Etats pauvres du Sud.

22. Quels sont les différentiels entre l'Union Européenne et les pays du pourtour méditerranéen ?

- différentiel historique : la décolonisation ;
- différentiel démographique ;
- différentiel politique : démocratie libérale - régimes intégristes, autoritaires ou militaires
- différentiel économique.

23. Quelques dates de l'histoire récente dans les relations euroméditerranéennes

Les années 60 : La nécessité euroméditerranéenne est affichée mais aucune vision géostratégique. Les pays venaient négocier en ordre dispersé.

1970-1980 : " politique méditerranéenne globale "

1992-1994 : " politique méditerranéenne rénové "

Elle fut lancée au sommet de Lisbonne en 1992 sous la pression de la France, l'Italie et l'Espagne. L'objectif général était l'établissement de relations durables entre l'UE et les autres pays du bassin méditerranéen dans un esprit de partenariat à cause de :

- 1981 : l'élargissement à l'Espagne, le Portugal ;

- 1989 : chute du mur de Berlin avec les PECO ;

- 1994 : les accords du GATT (suppression des avantages donnés par l'UE aux pays tiers méditerranéens).

juillet 1994 (Egypte) : Création du " forum méditerranéen " comme institution officielle souple de dialogue et d'échange (France, Italie, Espagne, Malte et Portugal plus 11 Etats du Sud)

octobre 1994 : Suite au sommet de Corfou de juin 1994, la décision de renforcer la politique méditerranéenne de l'UE par l'établissement d'un partenariat euroméditerranéen est prise, tout comme celle de mettre en place une zone de libre-échange généralisée. Cette option a le mérite de fixer une orientation de développement et d'engager un processus de dialogue et de coopération efficace.

avril 1995 (France) : Deuxième réunion du forum

juin 1995 : Réunion du Conseil européen à Cannes. Il est décidé :

- d'augmenter les aides financières (4,6 GECU sur 5 ans (95-99) plus un équivalent en prêt de la BEI (banque européenne d'investissement) à comparer aux 6,7 GECU pour les PECO) ;

- d'organiser une conférence à Barcelone à l'automne 1995 avec pour objectif de

transformer, par une relation de partenariat, la Méditerranée en lac de paix et en faire une zone de prospérité, de stabilité et de sécurité, forte de 800 millions d'habitants.

28 novembre 1995 : Conférence de Barcelone.

- 1996 : 3ème réunion du forum en Italie

- 15&16 avril 1997 : Conférence de Malte (deuxième étape suite de celle de Barcelone).

24. Les ambitions démesurées des conférences de Barcelone et de Malte

- Les pays participants : Algérie, Maroc, Tunisie, Chypre, Malte, Egypte, Jordanie, Liban, Syrie, Israël, pays de la zone Palestine, Turquie et les 15 membres de l'UE. La Mauritanie, l'UMA (Union du Maghreb Arabe) et la ligue des Etats arabes étaient présentes en tant qu'observateurs.

- La conférence de Barcelone a jeté les bases d'un partenariat euroméditerranéen sur les sujets suivants :

- lutte contre le terrorisme ;
- la prolifération des armements ;
- la protection de l'environnement ;
- la sécurité ;
- l'immigration ;
- le commerce.

- La dynamique de Barcelone est en partie paralysée du fait qu'elle a volontairement voulu esquiver les vraies difficultés : points de tension et de crise dans la zone en cherchant à résoudre des problèmes moins conflictuels (économie, société, culture).

De plus en soulignant que cette initiative n'avait pas vocation à se substituer aux autres actions déjà engagées sur le thème de la sécurité dans la région, l'ouverture de la conférence sur des sujets non abordés par ailleurs est purement une vue de l'esprit.

- Quant à la conférence de Malte (deuxième étape suite de celle de Barcelone), elle s'est achevée sans gloire sur un simple constat des lieux peu engageant. Il n'y a eu que peu de chose concrète mesurable : réseau de centres de recherches méditerranéens et une académie diplomatique.

La relance du processus de Barcelone passe donc par un engagement plus grand dans les négociations proche-orientales.

25. Quel partenariat ?

Le partenariat comporte trois volets :

- politique de sécurité
- économique et financier
- social, culturel et humain

Le partenariat euroméditerranéen est fondé sur la stratégie des 4D (démocratie, droits de l'homme, développement, dialogue politique). Il marque la volonté de créer à l'horizon de 2010 une grande zone de libre-échange et une zone de paix de stabilité et de prospérité.

26. Les conditions de réussite d'une ZLE

1- La conduite d'une régulation macro-économique non récessive de la part des pouvoirs publics des pays méditerranéens (barrières douanières, augmentation de TVA,...) ;

2- Une reconversion compétitive des économies concernées (ceci implique la mise en oeuvre de programmes publics en matière d'infrastructures et de formation) ;

3- Une très forte augmentation des investissements extérieurs.

Seule une croissance soutenue peut rendre viable le projet de libre-échange.

27. Propositions pour un projet économique euroméditerranéen

1- L'Europe a intérêt que la Méditerranée soit une zone de stabilité socio-politique; même si la réalisation de cet objectif passe par la nécessité d'une meilleure compréhension entre les cultures, le volet essentiel restera le renforcement de la dimension économique des échanges et un développement économique des pays du Sud ;

2- Un tel processus ne peut se produire que si l'UE prend des initiatives stratégiques en la matière. En effet les pays du Sud n'ont pas les potentialités suffisantes pour être moteur ;

3- Les initiatives européennes comportent une part d'investissements dans la rentabilité n'est pas garantie ;

4- Des raisons existent qui autorisent à être optimiste car les tendances de l'économie mondiale donnent une nouvelle chance à la région ;

5- L'attraction efficace implique la mise en oeuvre d'une politique volontariste rendant la zone technologiquement accessible. Cette politique concerne essentiellement deux domaines stratégiques : les infrastructures et la formation.

28. Quels sont les risques de voir l'Union Européenne choisir une relation préférentielle avec les pays de l'Europe de l'Est ?

- 11G\$ pour les pays PECO et 9,2G\$ pour le Maghreb et la Turquie. Ainsi l'aide de l'UE ne se fait pas à enveloppe constante mais elle a augmenté pour couvrir les deux pôles. L'Europe de l'Est a reçu plus de fonds d'investissements que le Maghreb et la Turquie (5,6G\$ à comparer à 3,7G\$). A noter que l'Algérie s'est volontairement exclue du jeu car elle refuse les investissements étrangers.
- On peut observer une certaine longueur d'avance des pays de l'Est pour la mise en place d'une zone de libre échange mais l'écart n'est pas réellement significatif.
- L'Europe n'a pas programmé une pure et simple éviction mais souhaite mettre en place une réelle mise en concurrence des pays de l'Est et de ceux de la Méditerranée. Il faut cependant souligner que les pays de l'Est ont engagé des réformes lourdes visant une croissance durable ce qui n'est toujours le cas pour les pays du Sud.

3. ECONOMIE DE RENTE ET CRISE STRUCTURELLE

31. Les formes d'économies de la zone

Les paramètres différenciant les économies de la zone : le niveau des réserves de pétrole et la taille de la population.

- Les pays exportateurs de pétrole et à faible population (ex : Libye). L'économie est purement rentière. La rente naturelle est transformée en rente financière.
- Les pays exportateurs de pétrole et à forte population (ex : l'Algérie). La rente naturelle est transformée en un stock de capital productif afin de construire des économies dominées par le secteur manufacturier. La crise du pétrole de 85-86 a entraîné un accroissement rapide de l'endettement extérieur.
- La Mauritanie, Soudan, Yémen : les pays pauvres dépendant des transferts de revenus de l'extérieur notamment dans le cadre de l'aide public au développement.
- Les pays à économies manufacturières, appuyées sur une agriculture relativement développée (ex : Turquie, Maroc, Tunisie, Egypte, Syrie, Jordanie). Ce sont les pays moins touchés par les effets négatifs de la rente mais les croissances sont moins rapides.

32. L'économie de rente

Cette forme d'économie repose sur l'exploitation de ressources naturelles non reproductibles qu'elles valorisent sur les marchés internationaux.

Ainsi depuis le début des années 60, mais surtout avec la hausse des produits pétroliers en 74 et 80, la quasi totalité des économies de la zone a adopté des modèles de développement reposant sur les principes suivants :

- redistribution des revenus tirés de l'exportation des hydrocarbures ;
- initiative prédominante de l'Etat ;
- déclin du secteur manufacturier ;
- contrôle des investissements étrangers.

33. Les effets négatifs de l'économie de rente

Ce développement d'économie rentière s'est traduit par la création de structures économiques aux capacités d'actions limitées. Il a ainsi engendré :

- une surévaluation chronique des taux de change (protection du pouvoir d'achat en maintenant artificiellement les prix bas des produits importés) ;
- un faible développement du secteur manufacturier qui ne peut pas lutter sur le plan international du fait de la non vérité sur le coût du travail d'où un taux élevé de chômage et une aspiration à émigrer ;
- une dépendance de l'extérieur dès lors que le niveau de consommation interne est déterminé par le volume des rentes pétrolières.

De fait on peut observer une faible capacité à exploiter les ressources financières disponibles. Le processus dynamique d'accumulation du capital ne peut s'effectuer. Ceci se traduit par une faible efficacité du capital dans le processus de croissance.

Certes des investissements massifs ont été réalisés depuis 25 ans. Ils ont permis une augmentation appréciable du niveau de vie. Mais le sous-développement du secteur privé, les méthodes de gestion des entreprises publiques, les liens entre les banques commerciales et le trésor conduisent à de nombreux gaspillages.

Il y a une relation complètement déséquilibré entre l'Etat et la société civile. La population doit tout à l'Etat et elle ne lui doit rien en retour; la rente tue ainsi le capital. Tant que la rente est abondante, l'Etat est souverain. Quand les recettes diminuent, il se retourne vers une société incapable de produire à l'échelle de ses propres besoins car en réalité il a tout fait pour rendre cette société inefficace.

34. Le poids de la dette

Les échecs du développement et les effets négatifs de la rente se sont traduits dans de nombreux pays par l'accumulation de dettes extérieures lourdes qui constituent depuis le début des années 80 un des principaux obstacles à un retour à la croissance.

Les pays les plus développés sont en situation durable de rééchelonnement de leur dette (Maroc, Egypte). Ce n'est pas le cas de la Tunisie.

Grâce à la croissance de la production et des exportations, Turquie et Israël sont sortis de la crise par le haut.

dettes extérieures en 1991

Pays	dette en G\$	% du PNB
Algérie	28,7	70,4
Maroc	21,2	80
Tunisie	8,3	66,2
Egypte	40,6	130,2
Israël	20	39,5
Jordanie	8,7	225,4
Turquie	50,3	48,1

35. La nécessité de prendre un virage libéral

Le bilan négatif de l'économie de rente a été établi dès les années 70 puis confirmé lors du contre choc pétrolier. Une priorité est apparue : privatiser les relations économiques.

- privatiser les relations micro-économiques (libéralisation des mécanismes de formation des prix) et réformer les systèmes financiers (séparation des rôles de l'Etat des banques d'affaires)
- privatisation des entreprises publiques (avec recapitalisation initiale avant ouverture du capital)
- le désenclavement du secteur informel (bouillon de culture)
- la réforme des méthodes d'intervention de l'Etat
- l'ouverture extérieure et la coopération régionale

La plupart des économies de la région butte sur un seuil de développement qui demande que les pays passent à un degré supérieur de la division du travail et donc une augmentation des échanges internationaux :

- échanges internes à la zone. Toute potentialité d'intégration régionale n'a pas été exploitée. Il faut que ceux qui émigrent puissent produire chez eux des biens échangeables à coût compétitif ;

échanges avec des économies développées (essentiellement l'UE) seront recherchés car l'approche interne à la région ne sera pas suffisante car la constitution d'un marché économique porteur d'un niveau élevé d'échanges internes n'existera pas dans un avenir proche. Il est de la responsabilité de la communauté européenne de créer un cadre d'intégration économique.

L'effet indirect de la baisse des prix pétroliers en 1986 puis de celle des transferts de revenus depuis 1991 a été l'adoption de programmes d'ajustement accompagnés de mesures de libéralisation et de privatisation. Cela s'est traduit depuis 1980 par un virage libéral.

Les principales mesures contenues dans ces programmes sont des plus orthodoxes et servent pour les demandes au FMI : baisse des salaires réels et des transferts sociaux, réduction de l'emploi dans les administrations, forte réduction des subventions, rééquilibrage budgétaire, assainissement des entreprises publiques, dévaluations, rééchelonnements. Cela s'est traduit par des programmes macro-économiques à court et moyen terme : libération des prix, réforme des systèmes bancaires et financiers, réforme des tarifs douaniers, restructuration de l'industrie publique et privée, ouverture aux investissements étrangers.

Ces plans ont obtenu les résultats visés mais au pris d'un coût social élevé : baisse du niveau de vie, chômage, marginalisation de larges catégories sociales, détérioration de la qualité des services publics, réduction des programmes de construction de logement.

Le développement de l'emploi apparaît donc comme une condition préalable à la stabilisation sociale et politique de ces sociétés. De même une priorité à moyen et long terme sera le contrôle des ressources naturelles : énergie, eau, terre arable, le tout sur fond de protection de l'environnement en Méditerranée.

36. Crises structurelles

Relever le défi de trouver près de 200 millions d'emplois à l'horizon 2020-2025 dans la zone méditerranéenne s'avère impossible à atteindre. Le taux de chômage de près de 50% sera sûrement atteint. Cette crise économique comprend plusieurs aspects :

- crise de la société par une crise d'identité qui permet la montée des extrémistes ;
- crise de l'Etat jugé comme le principal responsable des déboires du pays ;
- revendication sociale poussée par un chômage sans cesse croissant suite à la mondialisation de l'économie.

ANNEXE B

L'ECONOMIE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE PAIX MOYEN-ORIENTAL

-

PREAMBULE

Parler d'économie dans le cadre du processus de paix moyen-oriental nous amène à faire deux remarques préliminaires:

- Le processus de paix est avant tout un problème politique. On ne peut donc pas considérer ce problème uniquement sur le plan économique.

- Le cadre de notre étude est censé traiter le nouvel espace stratégique euroméditerranéen. Or le processus de paix moyen-oriental déborde largement le seul cadre méditerranéen. Toutefois, par souci de cohérence, nous limiterons notre étude à la région du " croissant fertile "., zone incluant notamment l'Israël, la Jordanie, la Syrie, les territoires palestiniens, le Liban et l'Égypte.

INTRODUCTION

Au lendemain de la guerre du Golfe, la domination des États-Unis au Proche-Orient leur permet de susciter un " processus de paix " entre Israël et ses voisins arabes, au premier rang desquels se trouvent les Palestiniens. Ouverte à Madrid en Octobre 1991, la conférence inaugurale permet pour la première fois, à l'ensemble des parties en conflit, Palestiniens compris, de se retrouver à la table des négociations.

Problème essentiellement politique, il n'en reste pas moins que le rôle de l'économie dans le processus de paix ne peut être évincé. En effet, plus de 75 années de conflits ont affaibli une région disposant pourtant d'un potentiel économique non négligeable. La perspective d'intégrer Israël parmi les autres États du Moyen-Orient permettrait d'espérer la mise en place d'un véritable marché commun de cette région, calqué sur le modèle européen et au sein duquel les ressources de chacun seraient mises à la disposition de tous, les frontières douanières étant peu à peu abolies. Dans la même optique, la création d'une zone stable et sécurisée aurait également pour avantage de favoriser et d'étendre les relations économiques entre l'Europe et le Moyen-Orient.

Aussi, afin de voir s'il apparaît possible que de tels projets puissent se réaliser un jour, nous allons nous attacher à décrire, en premier lieu, les aspects économiques du processus de paix. Puis, dans un second temps, nous essaierons de faire un bilan économique des deux " protagonistes ": Israël et les Territoires Occupés. Enfin, nous nous interrogerons sur les éventuelles chances d'intégration d'Israël au sein des pays arabes et sur les perspectives d'échanges économiques dans le nouvel espace stratégique euroméditerranéen.

1. PROCESSUS DE PAIX.

Israël-Palestine. Israël-monde arabe. Le conflit, né sur le terrain au début du siècle, concerne autant le combat du peuple palestinien pour son autodétermination que le refus de l'Etat d'Israël par les Palestiniens et le monde arabe ou islamique.

Le Moyen-Orient instable, troublé par d'incessants conflits, connaît en Octobre 1993, à Oslo, une brusque accélération du processus de paix, en cours depuis la conférence de Madrid d'Octobre 1991, et rendue possible par le bouleversement de l'ordre international.

Les implications de ce processus de paix apparemment irréversible, seront politiques mais aussi économiques. Intéressons-nous à ces dernières.

-30 Octobre 1991: Ouverture à Madrid de la conférence sur la Paix au Proche-Orient.

-13 Septembre 1993: Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie à Gaza et Jéricho.

-1er Octobre 1993: Création d'un comité économique tripartite Etats-Unis/Jordanie/Israël.

-8/9 Novembre: Réunion à Copenhague du groupe de travail sur le développement économique régional.

-16 novembre 1993: Première réunion à Paris du comité pour la coopération économique israélo-palestinienne.

-29 Avril 1994: Signature à Paris du protocole relatif aux relations économiques entre Israël et l'OLP..

-4 Mai 1994: Accord Gaza-Jéricho se subdivisant en quatre parties, dont une sur l'économie précisant que les relations économiques entre l'autorité palestinienne et Israël reposent sur le principes des " frontières ouvertes ". Une série de conventions concernent notamment les importations et les exportations, la politique monétaire, les impôts, la question de limitation du nombre de travailleurs palestiniens employés en Israël.

-29 Août 1994: Sixième rencontre du comité tripartite israelo-jordano-américain.

-30 Octobre 1994: Sommet économique de Casablanca, Moyen-Orient/ Afrique du Nord.

-4 Juillet 1995: Déclaration commune de Yasser Arafat et de Shimon Peres établissant les grandes lignes pour l'extension de l'autonomie palestinienne.

-4 Novembre 1995: Assassinat d'Itzhak Rabin.

2. PAYSAGE ECONOMIQUE D'ISRAEL ET DES TERRITOIRES OCCUPES.

21. Israël.

Fort d'une population avoisinant les 5,5 millions d'habitants, l'Etat d'Israël est un pays développé, comprenant une société riche économiquement et culturellement.

Privé de ressources énergétiques et minières, à l'exception des phosphates, de la potasse et du brome de la mer Morte, l'Etat d'Israël possède une agriculture solide. Grâce à d'énormes investissements et à l'utilisation des méthodes les plus modernes, les Israéliens ont réussi à " fertiliser le désert ", selon l'image communément répandue.

L'industrie a aussi connu des résultats remarquables .Les Israéliens ont eu le mérite de fonder le développement industriel sur celui des exportations, de multiplier les liens entre la recherche et la production et de profiter de leurs avantages comparatifs, c'est-à-dire d'une main d'oeuvre très qualifiée, en privilégiant les activités de haute technologie.

Israël a connu une situation enviable, en recevant d'une part, par le flux de l'immigration, une main d'oeuvre nombreuse et motivée et d'autre part d'abondants capitaux par l'intermédiaire d'une diaspora active et sympathisante et l'appui d'un allié puissant, les Etats-Unis.

L'essoufflement du miracle israélien à partir de la fin des années 70 tient, à la fois aux répercussions de la crise de l'économie mondiale après le premier choc pétrolier et à des facteurs spécifiques.

Il y a en premier lieu les contraintes physiques et géopolitiques qui sont fortes .Le territoire est en effet exigu et comme tous les pays de la région, Israël se trouve confronté à la rareté de l'eau. Il y a ensuite les rapports conflictuels avec les pays voisins. Outre les problèmes de renforcement de la sécurité, ceci ne favorise pas les relations commerciales .

Israël a également connu un ralentissement sensible de sa croissance. Ainsi, la hausse annuelle du PIB est tombée à 2,5% en moyenne dans les années 70, et à 1,6% dans les années 80. Malgré le ralentissement de la croissance, les échanges extérieurs sont restés déficitaires et n'ont pu être équilibrés que grâce à un accroissement constat de l'aide extérieure. Celle-ci provient pour l'essentiel de quatre sources: l'aide militaire octroyée par les Etats-Unis et qui a fortement augmenté depuis la signature du traité de Camp David, les réparations versées par l'Allemagne aux rescapés des camps d'extermination, les transferts de l'Agence juive en Israël, et les autres transferts de la diaspora. Au total, Israël reçoit plus de 5

milliards de dollars par an de dons extérieurs, soit plus de 1000 \$ par habitant. En dépit de cette aide massive, la balance courante est restée déficitaire et l'endettement extérieur net du pays a augmenté, passant de 11 milliards de dollars à près de 17 milliards de dollars en 1997.

22. Les territoires occupés

On désigne généralement sous le nom de " Territoires occupés " les territoires conquis par Israël en 1967, qu'ils aient été annexés, comme le Golan et Jérusalem-Est ou qu'ils soient sous administration israélienne comme la Cisjordanie et Gaza. La souveraineté d'Israël sur ces territoires n'a jamais été reconnue par la communauté internationale. Cependant, jusqu'au début de l'Intifada en décembre 1987, ils constituaient avec Israël un espace économique commun. La révolte palestinienne et sa répression, parce qu'elles ont recréé une frontière entre les Territoires et Israël, ont réduit les échanges économiques entre les deux communautés et amené la Jordanie à renoncé en 1988 à sa souveraineté théorique sur la Cisjordanie. Un pas décisif a été franchi en Septembre 1993, avec la signature d'un accord intérimaire entre l'Etat d'Israël et l'OLP. Cet accord prévoit la reconnaissance mutuelle des deux parties et de l'unité territoriale de Gaza et de la Cisjordanie, une période intérimaire de cinq ans devant aboutir à une autonomie négociée des Territoires, le redéploiement de l'armée israélienne et en particulier son retrait rapide de la bande de Gaza et d'une zone autour de la ville de Jéricho.

L'occupation israélienne fait peser sur les Palestiniens des Territoires occupés des contraintes qui se sont alourdies depuis l'Intifada. Ainsi aux violences physiques s'ajoute la violence économique qui s'exerce sur les Palestiniens des Territoires: restrictions à la liberté de circulation des biens et des personnes, contrôle strict de l'investissement, fiscalité arbitraire et discriminatoire, expropriation des terres et détournement des ressources des eaux (les colons juifs consomment individuellement dix fois plus d'eau que les Palestiniens, 20 à 30% des ressources hydrauliques sont détournés vers Israël).

Dans ce contexte, l'activité économique est très réduite. La production agricole est faible, l'industrie est presque inexistante. Il n'y a ni banque, ni compagnie d'assurances locales. Au total le PIB, dont les composantes sont mal connues faute de statistiques, serait compris entre 1,5 et 2 milliards de dollars. En fait, si le revenu par tête est supérieur à 1200\$, c'est essentiellement en raison des transferts de l'extérieur: revenus des résidents des Territoires travaillant en Israël, diaspora palestinienne installée dans les pays du Golfe, aide internationale.

Ainsi l'économie des Territoires reste -t elle fortement dépendante de l'Etat hébreu: plus de 90% des échanges extérieurs se font avec Israël. Or, les relations entre les deux communautés n'ont cessé de se réduire depuis le début de l'Intifada. Il en résulte même une très grave crise.

Au-delà des incertitudes majeures sur l'issue du processus de paix en cours depuis 1991, l'économie palestinienne ne pourra se développer que si elle réussit son insertion régionale et si elle bénéficie d'une aide extérieure importante. L'ouverture vers le reste du monde arabe sera aussi une nécessité. Cependant, compte-tenu des multiples obstacles qui entravent les relations économiques interarabes et de la méfiance des Etats de la région envers la communauté palestinienne, il ne faut pas s'attendre à un développement rapide de la situation.

Quant aux besoins de capitaux des Territoires dans l'hypothèse d'une autonomie politique, ils ont fait l'objet de multiples estimations: entre 8 et 12 milliards de dollars pour les dix premières années selon des sources palestinienne et entre 3 et 4 milliards selon la Banque mondiale. Les déclarations de soutien, au lendemain de la signature de l'accord intérimaire de Septembre 1993, ont montré que la cause palestinienne bénéficiaient de la sollicitude de la communauté internationale puisque les pays de l'OCDE se sont engagés à apporter au total, près de 2 milliards de dollars et la Banque mondiale 500 millions de dollars. Quoiqu'il en soit, si les capitaux publics ne devraient pas manquer, il est encore trop tôt pour dire s'ils vont s'accompagner d'investissements privés, et en particulier du rapatriement d'une partie des avoirs de la diaspora estimés à plusieurs milliards de dollars.

3. Israël et le Moyen-Orient.

Peut-on imaginer qu'un jour Israël puisse s'intégrer au sein des pays du Moyen-Orient?

Vaste question à laquelle il convient de répondre avec prudence. Bien évidemment, au travers du processus de paix, il existe des lueurs d'espoir. Mais il ne faut pas perdre de vue que le Moyen-Orient, c'est la ligue arabe. Celle-ci compte 22 Etats membres plus l'OLP et représente plus de 250 millions d'arabes. Le conflit avec Israël, longtemps au centre de l'action de la Ligue arabe, fut l'un des ciments de son unité. Et il existe encore des tensions au sein de la Ligue arabe: lutte d'influence, tentative de leadership, rancoeur, jalousie, différence de niveau de vie, islamistes, intégristes, problème palestinien toujours pas résolu... Bref, une multitude de zones d'ombres assombrissent le tableau. Et on pourrait très bien imaginer qu'en tant que partenaire, Israël devienne un élément de division.

Mais c'est peut-être sur le plan économique que les difficultés pourraient apparaître. Israël, qui appartient au monde industriel et développé, risque de se heurter au tiers-monde en utilisant un langage différent dans sa définition de la

pauvreté, de la culture, de l'éducation, de la démocratie et des droits de l'homme et de la femme.

Israël, formulant l'espoir de relations normalisées avec ses voisins, sera perçu comme manoeuvrant en vue d'établir son hégémonie économique sur le monde arabe.

Ces inquiétudes trouvent une certaine justification dans les données économiques. Avec ses 5 millions d'habitants, Israël présente un budget de près de 50 milliards de dollars. L'Egypte, 21 milliards de dollars pour 60 millions d'habitants et la Jordanie, 2,4 milliards de dollars pour une population de 4 millions d'habitants. L'inquiétude de se voir marginalisée est particulièrement forte pour l'Egypte qui s'est toujours considérée comme la puissance majeure du Moyen-Orient.

4. Relations israélo-jordanienne: le projet de développement de la vallée de la paix.

Le 26 Octobre 1994, le premier ministre israélien Yitzhak Rabin et le premier ministre jordanien Abdoul Salam Madjali ont signé un traité de paix. Outre le fait de mettre un terme à toute activité hostile, le traité reconnaît l'importance de la coopération dans tous les domaines, la nécessité de développer de bonnes relations de voisinage, et met l'accent sur le respect du développement social et de la dignité humaine dans la région.

De ce souci de coopération est né le projet de développement de la Vallée de la paix.

La vallée de la paix commence à la pointe sud de la mer morte et s'étend jusqu'au nord du golfe d'Akaba sur une largeur de 10 à 25 km et sur une longueur de 180 km. De toute les régions désertiques d'Israël et de Jordanie, la Vallée de la paix comporte les conditions les plus propices à une implantation et à une économie prospère.

- Energie et eau: construction d'un canal entre le golfe d'Akaba et la mer Morte; implantation d'une usine de désalement.
- Agriculture: développement de la culture des fruits, légumes et fleurs.
- Tourisme: projet de création d'une " riviera "israélo-jordanienne sur la mer rouge.
- Transport: réseau routier, transport maritime.
- Energie: création de pipelines et infrastructures de stockage.
- Industrie: création d'usines.

Au travers du processus de paix, il existe donc des possibilités de coopération entre Israël et les pays arabes voisins. Ainsi, le but de l'accord avec l'Égypte, la Jordanie et les Palestiniens, et peut-être même la Syrie dans un prochain avenir, est d'établir dans un premier temps une coexistence politique assurant une reconnaissance diplomatique et l'opportunité d'une coopération économique.

5. Le processus de paix dans le contexte euroméditerranéen.

Le processus de paix dans le contexte euroméditerranéen reste un des éléments clés du développement de la zone méditerranéenne.

Il est évident que l'Europe a un intérêt socio-politique au sens large à soutenir le développement économique en Méditerranée. Favoriser la croissance constitue en effet le plus sûr moyen de stabiliser l'ensemble de la région et de prémunir l'espace européen des conséquences négatives d'un déficit de développement sur la rive Sud de la Méditerranée.

L'enjeu est tout d'abord sécuritaire au sens large du terme. Il inclue bien évidemment le processus de paix moyen-oriental. Le danger d'un climat d'insécurité permanent favorise une stagnation économique néfaste au développement de toute la région méditerranéenne. C'est bien souvent dans un climat de pauvreté que se développent plus facilement des idéologies d'intolérance et de fanatisme antidémocratique.

L'enjeu est ensuite démographique. Comme on le sait, pour des raisons historiques et géographiques, une proportion importante de l'immigration en Europe provient de la région méditerranéenne et tout déséquilibre en Méditerranée risque de se traduire par des flux migratoires vers l'Europe.

L'enjeu est enfin économique car l'assurance d'une région euroméditerranéenne stable permettrait la création d'une vaste zone de libre échange et de partenariat économique.

CONCLUSION

La réussite du processus de paix est un enjeu des plus importants pour la stabilité de la région euroméditerranéenne. Sinon suffisant, il reste tout de même une des conditions nécessaires pour favoriser le développement économique de la région.

Mais si le processus de paix semble irréversible, il reste encore des difficultés à surmonter. Le problème palestinien est toujours considéré comme le coeur du conflit mais n'est pas encore tout à fait réglé. Il est donc vital que l'aide économique et financière continue afin de permettre le développement des Territoires occupés

Quoiqu'il en soit, les progrès surprenants réalisés en peu de temps peuvent laisser espérer un avenir meilleur pour l'ensemble du Moyen-Orient.

La paix entre Israël, l'Egypte et la Jordanie, les accords négociés avec les Palestiniens, ceux encore à venir avec les Syriens et le reste du monde arabe doivent permettre une coexistence politique, assurant au moins une détente dans les tensions militaires et ouvrant la voie au développement économique de la région.

Peut-être pouvons nous espérer que ce processus de paix aboutira au rapprochement de peuples longtemps séparés par la haine et à l'édification d'un Moyen-Orient inspiré du modèle de la construction européenne ?

ANNEXE C

L'EAU EN MEDITERRANEE : PROBLEMATIQUE GENERALE

1. PROBLEMATIQUE GENERALE

L'eau ! Ce mot, composé seulement de trois lettres et à résonance magique, cache derrière lui la notion de toute source de vie. Aucune forme de vie, aucun développement ne peuvent en effet exister sans eau.

Au niveau d'un pays, une pénurie d'eau peut provoquer une crise grave, avec des maladies et des pertes humaines et matérielles importantes. C'est le cas par exemple des scénarios-catastrophes dans certains pays du Sahel, que les médias ne manquent pas de nous montrer à la télévision de temps en temps.

Au niveau de plusieurs pays, qui se partagent un même cours d'eau (comme les pays du Nil par exemple, ou comme ceux du Jourdain ou de l'Euphrate), la politique égoïste et délibérée d'un des partenaires qui ne respecterait pas les traités de partage pourrait conduire également à une crise grave voire à un conflit.

De plus, quand on sait que l'eau n'a pas de substitut possible, on réalise exactement l'importance qu'elle représente pour les êtres vivants en général, et tout particulièrement pour l'homme avec son mode de vie, sa civilisation et son environnement.

C'est probablement pour cette raison qu'elle se trouve très abondante dans la nature: elle couvre environ 71% de la superficie de notre planète.

Mais qu'on ne se trompe pas, car malheureusement 98% de ce volume a une teneur en sel trop élevée pour être consommé comme eau potable, utilisé pour l'irrigation ou pour la plupart des usages industriels.

En outre, la majeure partie des réserves en eau douce est constituée par les calottes glacières des pôles, les glaciers et les eaux souterraines. Les eaux superficielles des cours d'eau et des lacs ne représentent que 0,014% de l'ensemble.

De plus, cette quantité d'eau douce n'est malheureusement ni inépuisable ni toujours à la portée d'usage, puisque son exploitation nécessite souvent des investissements importants.

Au niveau mondial, il y a un autre facteur aggravant: l'eau est inégalement répartie. C'est ainsi que certaines régions du Globe se trouvent elles très défavorisées par rapport à d'autres. Cette inégalité est souvent exacerbée par les aléas du climat et de la nature des sols. C'est le cas des pays du Sahel en Afrique par exemple, qui sont presque toujours confrontés à des situations de crise, dues au manque d'eau.

Mais, en plus de tout cela, le véritable danger provient de l'homme lui-même. Pourquoi? A cause des usages irréfléchis qu'il fait de l'eau: consommation exagérée, gaspillage, pollution du milieu aquatique, etc.

Actuellement, on estime que 8% de la consommation mondiale d'eau douce est affectée à l'alimentation humaine et que 69% de cette consommation est absorbée par l'irrigation. A cela il faut ajouter les problèmes de pollution dus aux versements de déchets industriels, de déchets urbains et aux infiltrations des eaux souterraines par les produits chimiques utilisés dans l'agriculture.

Cette situation ira évidemment en s'aggravant. A cause d'une croissance démographique galopante, notamment dans les pays en développement où elle atteint jusqu'à 3% par an. A cause aussi des pressions exercées sur l'eau, sans relâche, en vue de satisfaire des besoins différenciés mais croissants des pays industrialisés et surtout de ceux en développement.

Parce que cette situation non réjouissante ne pouvait pas durer sans fatalement conduire à une détérioration de l'environnement dans beaucoup de pays, et plonger d'autres dans des crises dues au manque de l'élément précieux, certaines organisations comme les Ecologistes, l'Association Internationale des Ressources en Eau et l'ONU n'ont heureusement pas manqué d'attirer l'attention sur le caractère vital de l'eau, qui est devenue un enjeu économique et donc un enjeu de politique nationale ou internationale. Le terme d'hydropolitique est d'ailleurs de plus en plus fréquemment utilisé.

C'est le mot clé qui caractérise, de manière globale, la problématique générale de l'eau. C'est-à-dire qu'il faut trouver et mettre en oeuvre, au niveau des pays et des régions, une politique d'eau, qui doit être raisonnable et cohérente, et qui permettrait à la fois un développement socio-économique convenable et un respect de l'environnement et des ressources en eau, surtout pour les pays qui sont, comme nous l'avons déjà signalé, défavorisés par une répartition inégale.

C'est l'un des buts poursuivis par le Plan Bleu, qui est une opération intergouvernementale des pays riverains de la Méditerranée, lancée sous l'égide de l'ONU à la fin des années 1970.

C'est également un des objectifs de la conférence de Barcelone qui, sous l'égide de l'Union Européenne et à l'initiative de la France, a réuni autour d'une même table en Novembre 1995 tous les pays riverains de la Méditerranée.

Après ce positionnement de la problématique de l'eau dans son contexte général, voyons maintenant la situation en Europe et en Afrique du Nord.

2. LA SITUATION EN EUROPE

En Europe, la situation est globalement rassurante pour les raisons suivantes:

- la première est que les pays de cette région ont été largement favorisés par cette répartition inégale de l'eau dont nous avons déjà parlé, ainsi

que par la nature des sols. Leurs ressources en eau sont beaucoup plus importantes que celles des pays de l'autre rive de la Méditerranée.

- La seconde raison, qui me paraît la plus importante, est que les pays Européens sont, dans leur majorité, des pays développés. Ils sont certes de gros consommateurs d'eau, mais la différence réside dans le fait qu'ils ont d'ores et déjà pris conscience de la problématique de l'eau, dont ils font, dans l'ensemble, un usage rationnel, en luttant contre le gaspillage, en recyclant les eaux usées, en traitant les déchets et en veillant sur l'environnement.
- L'Europe a un autre facteur favorable, quoique parfois on peut le considérer comme étant une tare. C'est son taux de croissance démographique relativement faible.

Donc, si les pays de l'Europe continuent à appliquer cette politique, on peut conclure que la rive Nord de la Méditerranée ne connaîtra pas de problème de pénurie d'eau.

Qu'en est-il des pays d'Afrique du Nord?

3. LA SITUATION EN AFRIQUE DU NORD

-

La situation dans ces pays est bien différente de celle des pays d'Europe. On peut légitimement dire qu'elle est inquiétante, pour les raisons suivantes:

- D'abord, ils n'ont pas été favorisés par cette répartition inégale de l'eau, ni par la nature des sols. De surcroît, ils sont de temps en temps frappés par la sécheresse, qui aggrave davantage la situation.
- Deuxièmement: tous ces pays sont en voie de développement et aspirent sortir de cet état le plus rapidement possible.

Pour satisfaire leurs besoins en eau dans le but de développer leur économie, ils exercent des pressions souvent aveugles sur leurs réserves d'eau, généralement sans politique cohérente.

C'est donc le gaspillage, la pollution et la détérioration d'un environnement déjà fragile.

Cette situation est encore aggravée par une croissance démographique galopante, qui accroîtra davantage les pressions sur l'eau et l'environnement.

Enfin, au rythme actuel des choses, et si rien n'est fait, les pays d'Afrique du Nord pourraient se trouver confrontés à une pénurie d'eau dès l'horizon 2010.

CONCLUSION

En conclusion, les pays de la Méditerranée, et particulièrement ceux des rives Sud et Est de ce Bassin, sont confrontés à un véritable défi, posé par le problème de l'eau.

S'ils ne veulent pas se trouver, à terme, en situation de crise à cause du manque de l'élément précieux, ils doivent relever ce défi, en élaborant une politique cohérente d'eau, qui tiendrait compte à la fois des contraintes de développement socio-économique et de ceux de l'environnement.

Pour ce faire, je pense que l'étape principale consiste en une prise de conscience générale du problème, tant au niveau des gouvernements que des populations.

C'est pourquoi la conférence de Barcelone revêt, à mes yeux, une importance particulière. On a beau dire que c'était un échec, ce n'est pas mon point de vue, car elle a le mérite d'avoir eu lieu, d'avoir réuni autour d'une même table tous les riverains de la Méditerranée, dans le but de discuter de leurs problèmes communs, de dialoguer pour mieux se comprendre, et donc de mieux communiquer et mieux coopérer.

L'Union Européenne a eu le mérite d'avoir organisé cette conférence. Son mérite sera encore plus grand si, grâce à son poids technologique et politico-économique, elle continue à faire avancer le processus de cette conférence, dans le but et l'espoir de faire de cette mer commune un pôle de stabilité, de coopération, de rayonnement et de paix.

ANNEXE D

LA QUESTION DU NIL

-

INTRODUCTION

Une autre région méditerranéenne connaît également des difficultés quant à la gestion de l'eau. Il s'agit de l'Afrique et plus particulièrement le bassin du Nil. N'oublions pas à ce propos ce que disait en 1987 M. Boutros-Ghali, alors ministre des affaires étrangères en Egypte : "la prochaine guerre dans notre région portera sur les eaux du Nil"

Le Nil est effectivement le seul grand fleuve nourricier de la région. Il représente un enjeu majeur pour l'ensemble des Etats, au nombre de neuf, qui s'étendent sur son bassin.

Formé de la confluence du Nil Blanc, le Bahr-el-Abiad, prenant sa source dans le plateau équatorial de l'Afrique centrale (Burundi, Rwanda) et du Nil Bleu le Bahr-el-Azrak, issu du lac Tana (Ethiopie), le Nil constitue le fleuve le plus long du monde soit 6700 kms environ de l'Equateur à la Méditerranée. Son bassin s'étend sur une superficie d'environ 3 millions de km² soit 1/10^{ième} de la surface du continent africain. Le débit moyen du fleuve est estimé à 84 milliards de m³ à l'entrée en Egypte à hauteur d'Assouan. Il faut également avoir à l'esprit que le Nil Bleu, qui prend sa source en Ethiopie, représente 80% du débit total du fleuve. C'est là un point essentiel pour comprendre les intérêts des uns et des autres.

Traiter la question du Nil revient en fait à s'intéresser à l'enjeu que constitue le partage de la ressource du fleuve entre les trois pays le plus en aval: Egypte, Ethiopie, Soudan. Ces Etats sont situés en zone aride ou semi-aride dans laquelle aucune agriculture ne serait possible en l'absence du fleuve.

1. LA SITUATION EGYPTIENNE.

1.1. La situation physique

En Egypte le Nil coule dans une vallée étroite et fertile et se jette, à 160 kms au Nord du Caire, dans la Méditerranée, en un vaste delta marécageux d'une superficie de 23000 km².

12. Un point d'histoire

Un peu d'histoire: dès 1902 sous la pression de l'Angleterre, le Soudan étant lui-même sous domination anglo-égyptienne, l'Ethiopie s'engage à ne construire sur la partie du fleuve aucun ouvrage hydraulique. En 1929 des accords entre l'Egypte et le Soudan, représenté par l'Angleterre, imposent au Soudan de ne construire aucun ouvrage qui serait de nature à modifier le niveau ou le débit du Nil, un partage inégalitaire des eaux étant prévu à raison de 48 milliards de m³ par an pour l'Egypte et seulement de 4 pour le Soudan.

L'Ethiopie rejette l'ensemble des clauses de ce nouvel accord qui n'entend rien accepter des Etats riverains de l'aval. Elle n'accepte pas d'avoir été exclue de ces dernières négociations.

Au début des années 50, le Soudan alors en marche vers une indépendance politique complète, remet en cause les accords "coloniaux" de 1929 et entreprend unilatéralement en 1957 la construction sur le Nil Bleu du barrage de Roseires. L'Egypte doit l'accepter à l'issue d'une très vive tension entre les deux pays, la guerre n'étant évitée que grâce aux pressions arabes et internationales. Souhaitant à son tour construire le Haut-Barrage d'Assouan (un premier barrage avait été construit avec l'aide des anglais en 1902) l'Egypte conclut avec le Soudan en 1959 un nouvel accord, toujours en vigueur, prévoyant un partage des eaux du Nil à raison de 55,5 milliards de m³/an pour l'Egypte et de 18,5 milliards de m³/an pour le Soudan. Il est essentiel pour l'Egypte de maintenir une certaine pression avec ses voisins immédiats car le Nil constitue la seule source de vie pour ce pays qu'il traverse sans recevoir un seul affluent. Le haut barrage d'Assouan demeure, on l'aura bien compris, un point sensible d'une extrême importance eu égard aux conséquences incommensurables que pourrait entraîner sa destruction. Pendant la guerre du Golfe, le risque d'un bombardement soudano-irakien du barrage d'Assouan avait été envisagé.

Les égyptiens craignent de se trouver un jour privés des eaux du Nil par un Etat qui leur serait hostile. Aussi elle dispose de moyens militaires pour faire face à une agression. Elle dispose également de plans en relation étroite avec les ressources d'eau du Nil : le plan "Aida" d'intervention en Ethiopie, le plan "crocodile" décrivant les modalités d'une campagne au Soudan. On comprend ainsi l'importance stratégique que représente l'eau dans cette région de l'Afrique et l'enjeu vital qu'elle représente pour l'Egypte. Elle peut devenir un fabuleux moyen de pression pour le Soudan ou pour l'Ethiopie.

2. LE SOUDAN ET L'ENJEU HYDRAULIQUE DU SUD.

-

21. la situation physique

Le Soudan est traversé par le Nil qui se forme à hauteur de Khartoum avec le Nil Bleu et le Nil Blanc ce dernier traverse tout le pays mais a un débit moindre.

-

22. La politique du Soudan

On se souvient qu'en 1959 un traité de partage des eaux du Nil a été signé avec l'Égypte. Entre autre il autorisait la construction d'un canal, le canal de Jonglei, qui permettrait d'aménager le Nil Blanc. En raison de la guerre civile qui ravage le Soudan ces clauses n'ont pu être appliquées. Des accords avec les autres états du Haut Nil (Ouganda, Burundi, Rwanda) doivent être signés. On connaît la situation de ces pays.

Pour exploiter les eaux du Nil Bleu, le Soudan devra s'entendre à la fois avec l'Égypte et l'Éthiopie ce qui relève de l'utopie actuellement...car :

→ **Pour l'Égypte** ce canal serait un plus : il devrait permettre de réduire les pertes du fleuve et d'accroître ainsi ses ressources.

→ **Pour l'Éthiopie** ce canal représente une voie de pénétration militaire. Elle en a fait arrêter les travaux en représailles du soutien apporté par le Soudan aux mouvements érythréens.

-

-

3. LA POLITIQUE ETHIOPIENNE

-

31. La situation physique

C'est en Ethiopie que le Nil Bleu prend sa source. On sait qu'il représente la grande majorité du débit apporté au Nil.

-

32. Ses choix politiques

Concernant l'accord soudano-égyptien de 1959, l'Ethiopie le considère comme nul et non avenu. Elle entend ne rien accepter des Etats en aval, ni ne rien leur accorder, tant qu'elle même n'a pas réalisé ses projets.

Elle conduit sa politique selon deux axes :

→ ne jamais reconnaître au Nil le statut de fleuve international de manière à se réserver le droit d'un aménagement unilatéral du Nil Bleu et des autres affluents qui prennent leur source sur son territoire.

→ refuser les accords de partage des eaux du fleuve et les propositions en vue d'une gestion collective. L'objectif est clair : maintenir une pression permanente sur le Soudan et l'Egypte pour les amener à soutenir l'Etat éthiopien dans sa politique locale et régionale.

-

-

CONCLUSION

-

L'hydropolitique recouvre une préoccupation ancienne que certains Etats redécouvrent aujourd'hui sous l'influence de facteurs climatiques ou encore géopolitiques comme c'est le cas pour le nord est de l'Afrique. Il existe à l'heure actuelle un risque potentiellement élevé de voir surgir des conflits entre l'Egypte, le Soudan et l'Ethiopie. Des groupes de travail ont été constitués étant la preuve de certaines avancées. On peut citer un groupe mis sur pied par l'Egypte, le groupe "UNDUGU", et un groupe mis sur pied par l'ONU dans le cadre de la conférence des Nations unies sur l'eau de Mar el Plata.

En dépit de ces timides avancées, il n'est pas certain que l'on débouche sur des résultats significatifs dans un avenir proche.

-

ANNEXE E

L'EAU AU PROCHE-ORIENT

INTRODUCTION

Le Proche-Orient, région comprise entre la Méditerranée, la mer Noire et les frontières irako-iranienne et jordano-saoudienne, connaît depuis le début des années 90 une inquiétante pénurie d'eau : la vallée du Jourdain est une région où les ressources d'eau peuvent être insuffisantes pour assurer le développement économique. A l'opposé, les vallées du Tigre et de l'Euphrate représentent une zone de développement : la Turquie, la Syrie et l'Irak disposent de l'eau suffisante ; mais les périodes de sécheresse, les tensions politiques et des politiques de développement irrationnelles compromettent la bonne gestion de l'eau et avivent les rivalités. Dans cette vaste région, l'eau est depuis toujours une ressource vitale. En Israël et Turquie l'eau est sous le contrôle de l'armée, car elle est considérée comme ressource stratégique ; en Jordanie il existe un ministère de l'Irrigation et en Syrie un ministère de l'Eau.

1. LA MESOPOTAMIE

Celui qui contrôle la partie amont d'un fleuve est, de facto, en position de force face à ceux dont le territoire se trouve en aval. Il bénéficie d'immenses possibilités d'exploitation, de chantage et de nuisance. Tel est bien l'avantage géographique dont dispose la Turquie : dans la partie sud-est de l'Anatolie prennent naissance les deux plus grands fleuves d'Asie occidentale, le Tigre et l'Euphrate. Environ 98 % du débit de l'Euphrate provient de Turquie, ainsi que 45 % du débit du Tigre. Il est facile pour la Turquie de transformer cette donnée géographique en avantage géopolitique face à ses voisins l'Irak et la Syrie.

2. LA TURQUIE

Conçu lors du premier choc pétrolier comme une autre source d'énergie, le GAP (Güneydogu Anadolu Projesi ou projet du sud-est de l'Anatolie) couvre près de huit provinces. Il se composera à terme de vingt et un barrages, dix-neuf centrales hydroélectriques et d'un réseau complexe de tunnels et de canaux d'irrigation. Destiné à arrêter l'exode rural des régions anatoliennes peuplées par les Kurdes, ce projet devrait assurer leur développement. En fournissant le tiers des besoins en eau Le GAP aidera également à résoudre le problème de l'approvisionnement des villes, dans un contexte de forte croissance démographique. Enfin, le GAP permettra à la Turquie de produire sur place une énergie peu coûteuse, alors que maintenant elle doit importer la moitié de ses besoins.

Le GAP est donc conçu comme un instrument de développement. Cependant, il apparaît aussi comme un élément de pression politique, ce que les Turcs essaient de compenser par une politique de coopération. Les retenues nécessaires pour remplir les lacs de barrage du GAP devraient entraîner une réduction d'un cinquième du débit de l'Euphrate. Le débit du Tigre sera peu affecté. Les conséquences en aval sont pourtant claires pour les voisins de la Turquie et les incidents se multiplient. La Turquie, consciente de ces tensions, tente de les désamorcer en multipliant les promesses et les projets. Les voisins, de leur part, continuent d'exiger de la Turquie la signature d'un traité international fixant le partage des eaux. La raison est claire : dans cette région, l'interdépendance est comprise comme le contraire de l'indépendance. Chaque pays recherche une sorte d'autosuffisance dans chaque domaine, parce qu'ils ne se font pas mutuellement confiance.

3. LA SYRIE

En Syrie, la majeure partie des ressources en eau est utilisée pour l'agriculture. C'est surtout une mauvaise gestion de l'eau disponible qui est en grande partie responsable des pénuries que connaît la Syrie. Elle a construit plus de 113 barrages au cours des dix dernières années, principalement pour l'irrigation et la production d'électricité. La Syrie espère ainsi irriguer 300 000 ha. Mais toutes ces réalisations et ces grands projets se heurtent à des problèmes techniques et sociaux qui font que les résultats restent bien en deca des objectifs.

L'eau est objet de litige entre Damas et Jérusalem, car la Syrie prélève en amont les eaux du Yarmouk, au coeur du Golan. Le règlement de ce contentieux pourrait consister à déterminer les contreparties "aquatiques" et militaires que Damas accorderait à Jérusalem en échange à son retrait du Golan.

4. L'IRAK

Actuellement l'Irak connaît deux difficultés. Ses ressources en eau, assez abondantes, sont de plus en plus polluées : 65 % des terres irriguées souffrent d'hypersalinité ou sont contaminées par les rejets de pesticides déversés en amont. D'autre part, le GAP pourrait réduire sensiblement le débit de l'Euphrate, ce qui ne permettrait d'irriguer que moins de la moitié des terres qui le sont actuellement. L'autosuffisance alimentaire semble donc être un objectif impossible à atteindre. Ce que l'Irak appelle le "troisième fleuve", un canal de 565 km de long, creusé entre le Tigre et l'Euphrate veut répondre à cette situation. Il s'agit de drainer les terres irriguées par les deux fleuves, de réduire la salinité, de limiter les inondations et d'améliorer la navigation sur le Chatt-el-Arab. Mais ce projet comporte aussi une dimension politique : il s'agit de rétablir le contrôle du pouvoir sur le sud du pays en asséchant la région des marais où sont retranchés les opposants chiites.

L'Irak et la Syrie refusent de collaborer par crainte de tomber dans une dépendance contraire à leurs intérêts stratégiques. L'enjeu de l'eau dans cette région serait donc davantage un problème politique qu'une question de pénurie.

5. LA VALLEE DU JOURDAIN

La situation hydrographique est plus grave entre les pays riverains du Jourdain puisque la pénurie en eau y est bien réelle : il s'agit d'une région où les ressources en eau sont insuffisantes pour assurer le développement économique. Source perpétuelle de tensions entre la Syrie, la Jordanie et Israël, le partage des eaux du Jourdain et de son affluent le Yarmouk n'a pu jusqu'à nos jours faire l'objet d'un accord. A la suite d'accrochages syro-israéliens sur les rives du lac de Tibériade dans les années 50, le médiateur américain E. Johnston avait proposé un règlement qui n'a jamais été appliqué. Depuis, les conflits autour de l'eau n'ont pas cessé.

6. ISRAEL

L'objectif d'Israël a toujours été de modifier à son profit la situation hydrographique : de riverain aval, devenir riverain amont du Jourdain et de ses affluents. Ainsi, parmi les prétextes invoqués par Israël pour déclencher la guerre des Six-Jours, figurent les intentions arabes de détourner les eaux du Jourdain et de construire un barrage sur le Yarmouk : cette guerre fut d'abord la guerre du Jourdain. A l'issue du conflit, Israël s'est emparé de la totalité de la vallée du Jourdain jusqu'à la mer Morte et peut exploiter lui seul les eaux de ce fleuve et une partie des eaux du Yarmouk.

7. LA JORDANIE

Pour faire face à une situation très défavorable, le royaume hachémite voulait exploiter davantage les eaux du Yarmouk qui alimente déjà le canal du Ghor oriental. Mais la Banque Mondiale a lié son aide au règlement préalable de la répartition des eaux entre Israël et la Jordanie. Le traité d'octobre 1994 a permis une avancée considérable sur ce dossier délicat entre les deux pays, qui ont reconnu mutuellement leurs droits sur le Jourdain et le Yarmouk. L'eau devient une monnaie d'échange, comme on a pu le constater dans le règlement territorial entre les deux pays. Moyennant l'allocation à la Jordanie de cinquante millions de m³/an et la restitution des territoires réclamés par le royaume hachémite, Israël obtient la location d'une partie de ces terres sous souveraineté jordanienne. Cela permet d'y maintenir les exploitations agricoles israéliennes.

8. LES TERRITOIRES OCCUPES

L'occupation de territoires palestiniens et arabes lors de la guerre de 1967 a donné à Israël l'accès à des ressources hydrauliques nouvelles. Les Territoires occupés disposent d'une nappe d'eau souterraine qui est utilisée maintenant par Israël. Cela crée une situation de déséquilibre non seulement entre Israël et les Territoires occupés, mais aussi à l'intérieur de ces territoires entre Palestiniens et colons juifs. Il y a des estimations selon lesquelles les Palestiniens ne profitent que de 17 % des eaux souterraines de leur région. La déclaration de septembre de 1993 ouvre la voie à une concertation pour une répartition et une gestion favorables aux deux parties. Mais la bataille politique fait rage en Israël. Beaucoup craignent en effet qu'un retrait de la Judée-Samarie laisse l'approvisionnement en eau israélien soumis à la seule bonne volonté de l'entité autonome palestinienne.

CONCLUSIONS

La solution à la crise de l'eau dans cette région est la coopération. La Syrie et l'Irak devront reconsidérer leur programmes agricoles extrêmement coûteux, dictés par leur projet populiste de subventionner le monde rural et par l'ambition d'atteindre une autosuffisance alimentaire. Du point de vue de la rationalité économique, cette recherche de l'autosuffisance est illogique. Dans ce contexte, la Turquie a des arguments de poids pour promouvoir la coopération régionale. Dans la vallée du Jourdain, la coopération se révèle encore plus nécessaire car la pénurie d'eau est bien réelle. Les résultats de l'accord entre Amman et Jérusalem le prouvent.

Si l'eau peut bien être la cause de la prochaine guerre au Proche-Orient, elle est pour l'instant l'un des moyens pour apporter une solution aux défis du développement et de la croissance démographique.